

## Quatrième séance, vendredi 16 mai 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, présidente

**SOMMAIRE: Communications. – Mandat 2013-GC-122 André Schoenenweid/Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener/Giovanna Garghentini Python/Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/ Jean-Daniel Wicht (plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg); prise en considération. – Motion d'ordre Didier Castella (admissibilité d'amendements en cours de débat); dépôt et prise en considération. – Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire (LS; loi scolaire); deuxième lecture. – Clôture.**

La séance est ouverte à 08 h 35.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Bruno Boschung, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Emanuelle Kaelin Murith, Pascal Kuenlin, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Edgar Schorderet; sans: Pascal Andrey.

MM. et M<sup>mes</sup> Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet, et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**La Présidente.** Ich muss Ihnen mitteilen, dass sich Herr Beat Zbinden, Weibel der Staatskanzlei, nach 36 Jahren Dienst beim Staat in den Ruhestand begeben wird. Herr Zbinden amtierte auch viele Jahre im Grossen Rat, vor der Trennung zwischen dem Sekretariat des Grossen Rates und der Staatskanzlei.

Herr Zbinden, lieber Beat, Sie könnten uns wahrscheinlich viele Anekdoten erzählen aus ihrer langen Dienstzeit, sei es in offizieller oder in inoffizieller Mission, in der Sie tätig waren. Im Namen des Parlaments möchte ich Ihnen ganz herzlich für Ihr Engagement danken und ich wünsche Ihnen einen angenehmen und auch einen erlebnisreichen Ruhestand oder Unruhestand. Vielen Dank! (*Langanhaltender Applaus.*)

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Mandat 2013-GC-122 André Schoenenweid/Laurent Thévoz/Christa Mutter/Andrea Burgener/Giovanna Garghentini Python/Stéphane Peiry/Daniel Gander/Albert Lambelet/René Kolly/ Jean-Daniel Wicht (plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg)<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Tout d'abord, je remercie M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz d'être présent à la séance, vu le changement accepté par le Bureau de déplacer la discussion ce matin pour ce plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg, demandé par ce mandat. Concernant mes liens d'intérêt, j'habite la ville de Fribourg. Je m'exprime en tant que motionnaire et au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique.

Ce mandat, soutenu par les députés de toutes les sensibilités politiques de notre Grand Conseil demande la mise en place rapide et efficace d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg à Fribourg et en particulier pour les nombreux services administratifs de l'Etat. La fermeture du pont de Zaehringen est un événement majeur, historique, important pour la ville et pour la capitale de Fribourg. L'opération de revitalisation et de mise en valeur du quartier par le Conseil communal de la ville nécessite un partenariat entre les différentes personnes, soit la population résidente, les commerçants locaux et l'Etat de Fribourg. L'Etat de Fribourg, propriétaire immobilier et surtout important employeur public dans le quartier avec plus de 520 collaborateurs, est incontournable dans la réussite de cette revitalisation délicate et indispensable et cela déjà à court terme. L'équilibre des efforts à entreprendre des différents partenaires pour permettre à ce quartier de la ville de garder ou d'augmenter son attractivité touristique, économique, les logements et les emplois, dépend aussi de la volonté marquée et soutenue de l'Etat de Fribourg d'être actif avec toute une série de mesures à entreprendre, par ce plan de mobilité demandé.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 décembre 2013, *BGC* février 2014 p. 379; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril, *BGC* p. 1118.

Avec ces arguments et ces éléments, aux noms des motionnaires et au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, je vous prie de soutenir ce mandat, comme le fait également le Conseil d'Etat.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Mon lien d'intérêt avec cet objet: je suis membre du comité de l'Association transports et environnement (ATE). En mon nom personnel et également au nom de l'ATE, j'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour sa volonté d'aller de l'avant dans ce dossier, en demandant d'accepter ce mandat. J'aimerais également saluer le fait que le projet-pilote prévu à Givisiez est en cours de finalisation. Je voudrais apporter encore deux autres éléments. Il y a en France l'Institut Gustave Roussy, un centre hospitalier de l'Ile de France, qui a mis en place un plan de mobilité d'entreprise en l'an 2000, qui concerne 4000 salariés et visiteurs. La mise en place de ce plan de mobilité a permis de diminuer le taux d'accidents liés aux déplacements domicile-travail. L'institut a ainsi obtenu une diminution de sa cotisation à la Caisse régionale d'assurance-maladie de 90 000 euros par an. L'établissement de plans de mobilité est également une prévention d'accidents.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié ce mandat avec attention. Le canton de Fribourg, avec une démographie galopante, entretient un fonctionnariat bien en selle mais toujours plus nombreux. Ici c'est Fribourg avec le taux le plus élevé de véhicules automobiles par habitant. Malgré l'incitation de l'Etat à demander aux collaborateurs d'utiliser les transports publics, il est indispensable d'organiser cette mobilité dans le secteur du Bourg. Ce quartier du Bourg, c'est au moins 23 services et organes cantonaux, c'est environ 520 collaborateurs de l'Etat qui exercent souvent leurs talents professionnels, parfois leurs travers professionnels, dans des bureaux et des locaux situés dans ce quartier. De plus, une opération de mise en valeur de la Vieille Ville autour du parvis de la Cathédrale St-Nicolas, la libération de la place du Marché aux poissons, celle de la place des Ormeaux et celle de la place Notre-Dame, comme le propose la commune de Fribourg, encore avec la fermeture annoncée du pont de Zaehringen, avec l'ouverture du pont de la Poya, sont autant de raisons et d'arguments qui nécessitent la mise en place d'un plan de mobilité pour les collaborateurs de l'administration cantonale. Des mesures d'ailleurs en phase avec les 21 actions appelées développement durable cantonal.

A titre personnel, j'ose espérer que les collaborateurs et services en charge de ce dossier oublieront leurs liens d'intérêt, voire leur sensibilité personnelle afin de proposer un plan de mobilité neutre, qui correspond aux besoins et aux visions de toutes les sensibilités politiques et autant pour les automobiles que pour les vélos.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient ce mandat.

**Demont Gilberte** (UDC/SVP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt. Développer la qualité de vie et l'attractivité touristique de Fribourg fait partie des objectifs de la ville de Fribourg. Pour cela, une importante opération de revitalisation, avec plan directeur de la ville historique, est mise en place. La

place des Ormeaux, celle voisine du Marché aux poissons et celle de Notre-Dame seraient libérées des voitures qui y sont stationnées. Cela engendre bien sûr une compensation de ces places de stationnement. Au niveau cantonal, bon nombre de services occupent des locaux situés dans le quartier du Bourg et, de ce fait, le personnel occupe des places de parc. 520 collaborateurs de l'Etat y travaillent, cela dans 23 services, secrétariats, police et tribunal. Cette question fait d'ailleurs partie du cadre des actions promues dans l'agenda 21 du Conseil d'Etat, prévoyant les plans de mobilité pour son administration. Les mandats prient le Conseil d'Etat d'élaborer, d'adopter et mettre en œuvre d'ici 2 ans un plan de mobilité pour l'ensemble des services administratifs du quartier du Bourg, incluant la HEP située à la rue de Morat. Etant entendu que, se souciant de l'attractivité de notre capitale, le groupe de l'Union démocratique du centre est convaincu que la fermeture définitive du pont de Zaehringen n'est pas une alternative optimale. Une circulation à sens unique serait une variante à ne pas exclure. Le groupe de l'Union démocratique du centre ne conteste toutefois pas la nécessité de l'établissement d'un plan de mobilité. La concrétisation d'un projet-pilote sur un périmètre élargi est bien sûr raisonnable et intéressante. Toutefois, si tout est déjà prévu au niveau cantonal, l'utilité du mandat est relative. Pour cette raison, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte timidement le mandat concernant le plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Die Sozialdemokratische Fraktion freut sich, dass der Staatsrat bereit ist, den Auftrag anzunehmen. Die SP wird dies selbstverständlich auch tun.

Die Stadt Freiburg verfügt bereits seit Juli 2012 über einen Mobilitätsplan für sein Personal, jetzt will der Kanton nachziehen. Insbesondere auch aus der Sicht der Stadtbewohnerin, die ich bin, ist dies eine erfreuliche Nachricht. Die Unterstützung des Staatsrats zu diesem Plan reiht sich in die Bemühungen ein, die der Kanton und die Stadt gemeinsam unternehmen, um dem Burgquartier – auch im Hinblick auf die Öffnung der Poyabrücke – neue Perspektiven zu geben und das Quartier von den derzeit mit Autos überstellten Plätzen und Strassen zu befreien.

Es ist aus Koordinations- und Effizienzgründen sicher auch sinnvoll, den Perimeter für den Mobilitätsplan zu erweitern. Diese an sich gute Idee darf allerdings nicht dazu benutzt werden, den Mobilitätsplan auf den «Sankt-Nimmerleinstag» zu verschieben.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche, comptant dans ses rangs des cosignataires, a reçu avec beaucoup de plaisir la position du Conseil d'Etat et avec une grande satisfaction l'acceptation dudit mandat, ce d'autant plus que c'est un mandat d'une ampleur considérable, avec une grande portée et une grande signification. L'ampleur provient du fait que dans un espace réduit, un périmètre circonscrit, on a plus de 500 personnes qui travaillent, ce n'est pas partout le cas, et puis la portée, c'est que 7 ensembles de fonctionnaires publics se trouvent dans un lieu emblématique pour la capitale et le canton, autour de la Cathédrale.

Et c'est bien ça, un peu, l'objectif même du plan de mobilité, c'est contribuer au plan communal qui vise à libérer le parvis de la Cathédrale et à donner de l'espace à respirer autour de celle-ci. Nous avons l'espoir que ce projet sera un coup d'envoi d'une politique systématique et volontaire du Conseil d'Etat en la matière, ailleurs dans les endroits où il y a aussi la nécessité d'améliorer les conditions de trafic et d'accessibilité. Nous espérons fortement que son acceptation se traduira dans les faits, avec l'inscription dans le budget 2015 déjà des montants nécessaires à la réalisation du plan. Nous osons espérer que ce plan de mobilité permettra entre autres de réaliser ce qu'on appelle un parc Mobility, c'est-à-dire un endroit où quelques voitures Mobility sont stationnées, à la disposition des employés cantonaux, de manière à réduire leurs propres mouvements avec leurs propres voitures. Personnellement et professionnellement, j'ai eu la chance de voir comment ça fonctionnait dans d'autres cantons et au niveau fédéral, c'est assez impressionnant, la facilité que ça offre et l'efficacité que ça a.

**Clément Pierre-Alain** (PS/SP, FV). Je vous donne mon lien d'intérêt: je suis le syndic de la ville de Fribourg. A la suite de ces interventions multipartites, j'aimerais faire part, malgré la timidité exprimée par M<sup>me</sup> la représentante du groupe de l'Union démocratique du centre, de mes remerciements auprès de l'ensemble des groupes politiques qui se sont exprimés ce matin au sujet de cette transmission. C'est bien le signe que votre sensibilité concernant l'avenir de votre capitale n'est absolument pas éteinte. C'est un dossier dans lequel, vous l'avez remarqué, nous travaillons ensemble. C'est la nécessité de continuer à effectuer entre conseil communal et Conseil d'Etat ce travail commun et dans ce sens-là, je me réjouis avec vous de l'avancement de ce dossier.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie les différents intervenants et prends acte que ce mandat demande au Conseil d'Etat de mettre en œuvre dans les deux ans un plan de mobilité pour ses services administratifs situés dans le quartier du Bourg. Il y a lieu de rappeler qu'environ 520 collaboratrices et collaborateurs de l'Etat travaillent dans ce quartier, entre la route de Bourguillon et la rue du Varis et que 112 collaboratrices et collaborateurs ont accès à une place de parc, aux conditions prévues par l'arrêté du 12 juillet 1991 concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement. Ce nombre, il faut le dire, correspond aux besoins minimum selon la norme VSS en matière de stationnement. Il est donc en soi erroné de lier la présence d'employés de l'Etat aux problèmes de circulation et de parcage qui pourraient être constatés en ville de Fribourg et dans le quartier en particulier. Le Conseil d'Etat considère cependant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des plans de mobilité pour les employés de l'administration cantonale. Vous le savez, un premier projet-pilote est en cours de finalisation pour le futur site de Givisiez, où trois services emménageront encore cette année. Il s'appuie sur une analyse de base composée d'une enquête de mobilité effectuée auprès des collaboratrices et des collaborateurs des différents services et aussi d'un diagnostic des déplacements et des mesures d'accompagnement. Le Gouvernement estime également nécessaire d'évaluer si la

mise en œuvre de ce plan de mobilité demandé aujourd'hui, dans un périmètre élargi, ne serait pas peut-être plus opportun et il se réserve de déterminer le secteur le plus approprié pour son prochain projet-pilote. Je pense en particulier qu'il pourrait être utile d'intégrer également tous les collaborateurs qui œuvrent à la Direction des finances. Le Conseil d'Etat envisage également en parallèle d'entamer une révision des règles d'attribution des places de stationnement afin qu'elles soient en adéquation avec les besoins des services de l'Etat, mais aussi qu'elles n'aient pas un effet pénalisant pour les collaborateurs qui viennent des régions périphériques.

J'émetts quand même une réserve sur ce mandat en vous rappelant qu'il ne faut pas non plus avoir des attentes démesurées sur l'impact concret de ce mandat de mobilité; ce n'est pas ce plan de mobilité qui va simplement améliorer de manière catégorique la circulation dans le quartier du Bourg. C'est un élément parmi d'autres, mais je pense que les mesures fortes proviendront avant tout de l'ouverture du pont de la Poya au mois d'octobre prochain, des mesures d'aménagement et de complément qui sont mis en œuvre au niveau de la Ville. La qualité de la mobilité dépendra aussi de l'avenir qui sera prévu pour le parking de la Grenette, avec la politique de stationnement qui en découle pour la ville de Fribourg, respectivement la requalification du quartier du Bourg.

C'est avec ces considérations et ces remarques que le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter le mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 89 voix contre 2. Il y a 4 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schor-

deret G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 89.*

*Ont voté non:*

Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

*Se sont abstenus:*

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Grivet (VE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP). *Total: 4.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire (LS; loi scolaire)<sup>1</sup>

Rapporteuse: **Yvonne Stempf-Horner** (PDC/CVP, LA).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### Deuxième lecture

**La Rapporteuse.** Avant de passer à la lecture des articles, j'aimerais faire quelques remarques.

La commission parlementaire s'est réunie le 5 mai pour discuter les résultats de la première lecture de la présente loi scolaire, surtout pour prendre position par rapport aux amendements qui ont été acceptés par le Parlement. La commission n'a pas changé sa position. Elle maintient le projet bis, à l'exception d'un article. J'y reviendrai au moment de la lecture de l'article. Il y a eu, dans la commission également, trois propositions, qui sont plutôt d'ordre rédactionnel. J'y reviendrai quand nous serons dans ce chapitre.

#### CHAPITRE PREMIER

**La Rapporteuse.** L'amendement Suter à l'article 12 alinéa 1 avait été accepté par le Parlement. La commission ne se rallie pas à cet amendement. La commission vous propose de maintenir le projet bis avec les considérations suivantes. Nous avons un concept des langues et cet article donne la base légale pour le concept des langues. Le concept des langues prévoit de commencer des filières bilingues au CO, mais il autorise les projets de classes bilingues ou d'autres projets en classes primaires. Avec cet article, si vous acceptez l'amendement, vous forcez des communes à faire des classes bilingues déjà à l'école primaire. Pour certains cercles scolaires ou petites communes, ceci engendrerait d'énormes coûts. Il faut voir les situations. La commission est d'avis qu'avec l'article du projet bis de la commission, les bases légales sont suffisantes pour faire des projets bilingues, sans forcer les communes et en laissant une certaine sensibilité. Le canton de Fribourg a la chance d'être un canton bilingue. Il faut tout de même lais-

ser une certaine liberté aux communes et les sensibiliser. Je vous rends attentifs au fait qu'il y aurait peut-être un problème si tout d'un coup St. Silvester sollte eine zweisprachige Primarklasse führen ou que la commune du Châtelard dût faire une classe bilingue. Il faut tenir compte des sensibilités régionales. La commission s'oppose à cet amendement.

**Le Commissaire.** Je rejoins M<sup>me</sup> la Rapporteuse.

J'aimerais rappeler que le concept des langues est conçu pour commencer au CO. Au niveau du CO, il y a déjà les moyens en personnes pour donner l'enseignement, par exemple l'enseignement bilingue, ainsi que les moyens d'enseignement qui ont été créés et développés pour un tel enseignement. C'est moins le cas pour les plus petites écoles. C'est un élément important.

Dans le texte même, on supprime la possibilité pour la Direction de rendre obligatoire un certain nombre d'éléments du concept des langues. Cette expression est importante dans la loi, de manière que l'on puisse l'imposer le cas échéant. Je pense aux séquences de cours données dans l'autre langue, par exemple un cours d'histoire qui serait donné en allemand pour des romands. On est dans une situation où l'on pourrait rétorquer que l'enseignement de base doit être fait dans la langue maternelle. Le fait de dire dans l'article que des dispositifs peuvent peut-être être rendus obligatoires pourra permettre à la Direction d'imposer ce type de dispositif en faveur du concept des langues. Si on le supprime, ceci va donner lieu à de la controverse, ce que l'on aimerait éviter. Le terme même de «classes bilingues» ne pourra pas être rendu obligatoire, car on irait un pas trop loin, dû au fait que l'enseignement de base doit être fait dans la langue maternelle. J'attire votre attention sur le concept des langues et sur «comment» il a été conçu.

Il n'y a pas rien du tout à l'heure actuelle. Il y a par exemple le projet «Eole», qui offre une ouverture à la langue étrangère, où des éléments sont déjà donnés. Je vous invite à revenir à la version de la commission et à ne pas suivre en deuxième lecture l'amendement accepté en première.

**Emonet Gaétan** (PS/SP, VE). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt. Je suis enseignant et président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone. L'amendement de notre collègue Suter a semblé très attrayant en première lecture et a été accepté par une grande majorité lors de notre dernière session. Cependant, aujourd'hui, avec le recul et une réflexion plus approfondie sur le contenu et les conséquences engendrées par cet amendement, il convient de revenir sur cette décision. J'argumente mon soutien à la version initiale en trois points.

Tout d'abord, l'obligation de la mise en œuvre du dispositif particulier nous semble aller trop loin. L'enseignement dans la langue partenaire ne peut se décréter sur l'ensemble du canton, sans une analyse différenciée et sans y laisser une certaine flexibilité. De nombreux facteurs, qui plaident en faveur de la position potestative de l'article initial du projet, entrent en ligne de compte. L'encouragement doit rester le moteur du développement de projets voulus par les établissements et

<sup>1</sup> Message pp. 130ss.



soutenus par les communes et par la Direction de l'Instruction publique. Rien ne freine aujourd'hui la mise en œuvre de dispositifs tels que demandés dans l'amendement. A tout vouloir rendre obligatoire, on risque de provoquer l'inverse de l'effet désiré par des réticences, sur le terrain en particulier.

Deuxièmement et cela a été évoqué par M<sup>me</sup> la Présidente et M. le Commissaire, le concept cantonal de l'enseignement des langues, daté de janvier 2009 et discuté dans cette enceinte, contient neuf propositions, parmi lesquelles la proposition 5, qui veut favoriser l'ouverture aux langues de l'école enfantine à la 6P, ainsi que la proposition 8, qui cherche à encourager et soutenir la conduite sous forme expérimentale de séquences d'enseignement, intégrant la langue maternelle et la langue partenaire et favoriser ce type d'apprentissage, aussi bien dans les activités conduites au primaire que dans les autres degrés de la scolarité. On le voit, les volontés exprimées dans le concept sont reprises dans l'article de la version initiale et les bases posées sont là pour tirer profit de la situation privilégiée de notre canton.

Enfin, une généralisation des dispositifs particuliers pour favoriser le bilinguisme aura un coût et des ressources devront être mises à disposition. Sommes-nous prêts à faire de cet enseignement une priorité au détriment d'autres?

En conclusion, le groupe socialiste vous invite à revenir sur les décisions de la première lecture et à faire preuve de pragmatisme en soutenant le projet initial soutenu par la commission.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Avant de développer mon intervention, il semble y avoir un véritable malentendu qui, je dois dire, me déçoit un peu, au vu de ce qui a été dit par la présidente de la commission. Elle a laissé entendre qu'il s'agissait d'ouvrir des classes bilingues déjà à l'école primaire. A aucun moment et dans aucune des phrases que j'ai formulées dans mon amendement il s'agit d'ouvrir des classes bilingues. Il n'y a absolument rien qui dise cela. Je ne comprends donc pas cette manière de présenter les choses.

Dans notre canton, nous avons la chance d'avoir deux cultures et deux langues qui se côtoient. D'un point de vue pédagogique, on sait que le fait d'apprendre la langue de l'autre en étant très jeune, le fait de s'ouvrir à la culture de l'autre en étant très jeune, est un avantage indéniable. Le fait d'entendre une langue, le fait de pouvoir l'entendre pour un cours ou l'autre, à une occasion ou l'autre, le fait de pouvoir échanger sur la culture de l'un et de l'autre doit être encouragé dès la prime jeunesse. C'est une chose qui va rester pour toute la vie. Les arguments pédagogiques vont dans ce sens. Il ne s'agit pas d'ouvrir des classes bilingues, je le répète, mais simplement de donner des possibilités progressives, avec bien sûr des temps progressifs aussi, à l'école, pour s'ouvrir à l'autre et à la langue de l'autre.

Deuxièmement, ce côtoiement des deux cultures et des deux langues est un atout pour le canton de Fribourg. C'est une mine d'or. Un atout, Mesdames et Messieurs, on le joue. Un atout majeur comme celui-là pour notre canton, on le joue d'autant plus. Dans nos bistrotts, quand on joue aux cartes, on

se moque de celui qui est pomme avec le buur. S'il vous plaît, ne soyons pas pomme avec le buur.

Troisième élément, la forme potestative retenue par le Conseil d'Etat. La forme potestative est superbe, mais on voit les résultats qu'elle amène. Il y a une commune, à part Fribourg, qui se déclare bilingue dans notre canton. On constate de très rares initiatives pour développer des projets autour de la compréhension mutuelle, autour du bilinguisme. C'est trop peu. On a vu qu'au moment où notre canton a adopté le concept Harmos, il a aussi adopté certains principes, par exemple l'introduction dès l'école primaire de l'enseignement de l'anglais. Je crois que c'est un très grand avantage et ce sera un très grand avantage pour nos élèves d'apprendre l'anglais dès l'école primaire. On ne s'est pas posé la question de savoir si l'on pouvait apprendre l'anglais. C'était une règle qui était donnée avec l'accord Harmos et je crois que tout le monde en bénéficiera. Pour une langue qui est si proche de nous culturellement, si proche par le voisinage, s'il vous plaît, donnez cette chance à l'allemand et au français, aux futurs citoyens de notre canton!

La question suivante est la question du délai, comme pour l'anglais, comme pour l'introduction des deux années d'école enfantine. On n'a pas fait ça du jour au lendemain. J'imagine que la loi scolaire pourrait entrer en vigueur peut-être l'année prochaine si elle est acceptée aujourd'hui. On peut laisser un délai pour mettre en place un vrai dispositif intelligent, sensé et progressif de l'apprentissage de la langue et de l'apprentissage de la culture de l'autre. La question a déjà été envisagée en 2000. Elle avait été refusée de justesse en votation populaire. 15 ans plus tard pratiquement, donnons la chance à notre canton de mettre un dispositif valable en place.

La dernière chose et c'est le bonus, car vous avez pratiquement tous été sages pendant la première partie de mon intervention: Saint-Nicolas, comment a-t-il appris l'allemand? Je suis personnellement né à Berne, je vous l'avais déjà dit peut-être. J'avais 3 ans et demi quand j'étais à l'école enfantine en allemand. J'ai appris le suisse allemand à l'école enfantine, alors que je venais d'une famille francophone. C'est une chose qui m'a servi durant toute ma vie. J'ai ensuite déménagé avec mes parents à Bienne, dans une ville bilingue, qui réclame son bilinguisme comme un atout et j'ai continué à parler indifféremment en français et en allemand. Je suis arrivé à Fribourg à 15 ans environ. Il y a 15 ans, j'ai constaté à Fribourg une certaine crispation, que l'on peut encore percevoir aujourd'hui, mais moins – heureusement. J'ai été frappé par le fait que Saint-Nicolas, du haut de son balcon de Cathédrale, ne s'exprimait qu'en français. Je vous demande de ne pas le répéter, les journalistes surtout s'il vous plaît, au moment où je faisais partie du comité d'organisation de la Saint-Nicolas, j'étais assez amoureux d'une fille suisse-allemande. Je me suis dit qu'il fallait faire un effort du côté du bilinguisme et je lui ai demandé de traduire le discours de Saint-Nicolas en allemand, pour que Saint-Nicolas s'adresse aussi aux enfants de Fribourg avec quelques mots d'allemand. Elle a traduit ce discours. Après, il s'agissait de faire en sorte que Saint-Nicolas le prononce véritablement. Or, Saint-Nicolas était un peu flemmard et un peu réticent à cette idée. Le

jour de la Saint Nicolas, au moment où je lui ai demandé s'il savait le discours en allemand, histoire que je n'aie pas l'air trop stupide vis-à-vis de mon amie que j'aimais vraiment fort, Saint-Nicolas m'a dit qu'il n'avait pas appris le discours. Je ne pouvais pas me résigner à cette idée. Finalement, nous avons conclu un dispositif avec Saint-Nicolas. J'étais juste derrière lui sur le balcon de la Cathédrale. Au moment où il a fait son discours, j'étais là et je disais «liebe Kinder» et Saint-Nicolas répétait «liebe Kinder». Je lui soufflais «ich freue mich sehr» et il répétait «ich freue mich sehr». Voilà comment Saint-Nicolas a appris l'allemand à Fribourg. Aujourd'hui, au collègue Saint-Michel, on choisit toujours des Saint-Nicolas qui savent s'exprimer correctement dans les deux langues, c'était il y a 35 ans. Je voudrais encore vous préciser que, Saint-Nicolas, avant d'apprendre l'allemand, a appris le français aussi, puisqu'à l'origine, il est turc.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Ich danke Kollege Suter für sein Plädoyer für einen zweisprachigen Kanton. Alle Elemente, die er aufgeführt hat, unterstütze ich persönlich sehr.

Ich möchte nur noch ein Element klären: Ich meine von der Kommissionspräsidentin gehört zu haben, dass die Gemeinden jetzt dann gleich alles einrichten müssen. Nein! Das Amendement gibt dem Kanton die Verantwortung. Die Schulhoheit liegt beim Kanton. Der Kanton sollte – in meinen Augen – der Motor für diese Fragen sein und entsprechend ist dieses Amendement formuliert: «Le Conseil d'Etat met en œuvre des dispositifs particuliers pour favoriser le bilinguisme.» Damit ist er es, der die Karte in der Hand hat. So soll es auch sein.

**Aebischer Susanne** (PDC/CVP, LA). Hier, nous avons débattu avec beaucoup d'enthousiasme pour l'innovation. Pourquoi ne veut-on pas être innovateur aussi pour notre école dans le canton de Fribourg? Dans le sens d'avoir la volonté de prendre un rôle dans la Suisse pour souder les deux cultures ensemble. Ceci commence dès le plus jeune âge. J'ai eu l'occasion hier de parler avec des apprentis commerciaux qui étaient sur la tribune et qui m'ont dit que leurs collègues francophones du canton avaient beaucoup de peine à parler allemand quand ils avaient des cours. Je m'exprime ici en français, car je parle aussi l'allemand, c'est parce que j'ai parlé en français à ma fille depuis son plus jeune âge. J'ai habité en Suisse dans le canton de Saint-Gall et de Zürich. Elle est parfaitement bilingue maintenant. Ceci ne commence pas en 3<sup>e</sup> année seulement. Venant d'un district qui a deux cultures, le district du Lac, je vois que l'on doit faire des ponts entre les cultures. Ce sont nos enfants, les générations futures, qui ont la possibilité de rencontrer l'autre culture. Avec cet amendement, nous serions innovateurs pour notre école. C'est important pour nous de prendre ce rôle pour souder la Suisse entre la partie romande et la partie alémanique. Je vous invite à soutenir cet amendement.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Wie wir gehört haben, wird bereits sehr viel in diesen Artikel hineininterpretiert und ich bin etwas über diese Interpretationen überrascht. Ich habe nichts davon gelesen, dass die Gemeinden verpflichtet werden sollen. Ich habe auch nicht im Artikel gelesen – wenig-

tens nicht konkret –, dass man in der Primarschule jetzt unbedingt zweisprachige Klassen führen müsste. Davon lese ich nichts.

Mich interessiert, Frau Berichterstatterin, wie in der Kommission diskutiert wurde. Ist die Interpretation, die Sie gebracht haben wirklich diejenige der Kommission? Meine zweite Frage geht an den Staatsrat: Was bedeutet «favoriser le bilinguisme» in diesem Kontext? Welche Verpflichtung ist damit wirklich verbunden? Ich sehe da keine nähere Verpflichtung als diejenige beim Artikel wie im ursprünglichen Projekt. Ich kann daraus nicht mehr herauslesen, ausser der Verpflichtung, dass man das schon sehr früh in der Primarschule tun sollte.

Wie man das tut, steht nicht im Artikel. Mich würde interessieren, wie der Staatsrat dies zu tun gedenkt, falls wir die erste Lesung in der zweiten Lesung bestätigen.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). L'enseignement bilingue dès le début de la scolarité s'avère difficile et pénible pour l'élève. L'apprentissage de la langue partenaire se fait au détriment des autres compétences essentielles. La formation de base est beaucoup plus facile à acquérir dans la langue maternelle. Le programme scolaire peut rendre bien entendu des séquences obligatoires et moduler cet enseignement. Les difficultés rencontrées pour acquérir la matière font qu'un nombre trop important d'élèves se retrouvent en situation d'échec en fin d'année. Ceci a parfois de lourdes conséquences. Cet enseignement bilingue nécessite aussi des ressources et des moyens d'enseignement importants, d'où des coûts importants. L'obligation est contraignante et s'avère problématique, notamment avec les enfants migrants. Le concept des langues actuel permet une souplesse dans cette application. La commission a maintenu sa position et le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, à l'unanimité des personnes présentes, vous propose de rejeter cet amendement.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Ich unterstütze den Antrag von Olivier Suter zu hundert Prozent! Wir haben mit diesem Schulgesetz wieder einmal eine Chance, der Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg einen besonderen Wert zu geben. Verpassen wir diese nicht!

Zusätzlich – und das ist doch die Basis – haben wir eine pädagogische Hochschule, die zweisprachige Lehrer ausbildet. Es gibt sogar ein Diplom für zweisprachige Lehrer.

Wie schon gesagt wurde, geht es nicht darum, zweisprachige Klassen zu machen. Die Ausgestaltung und die Umsetzung dieses Artikels kann im Reglement geklärt werden. Setzen wir ein klares Zeichen für unsere beiden Sprachen im Rahmen der obligatorischen Schulzeit, auch im Schulgesetz.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Permettez-moi d'intervenir brièvement, peut-être pas pour avoir des confidences privées, mais comme nous sommes dans les anecdotes, je pourrais aussi raconter que ma fille est en train d'apprendre une 4<sup>e</sup> langue et qu'elle est devenue bilingue d'abord à Fribourg malgré l'école.

Nous avons la chance d'avoir un environnement bilingue qui permet aux enfants de toucher à la deuxième langue. Pour les enfants, ce n'est pas quelque chose de difficile. M. Grandgirard, ça devient difficile si on veut devenir bilingue à 15-16 ans ou encore plus tard. Si les enfants peuvent toucher à la deuxième langue dès leur plus jeune âge, ils l'acquièrent facilement, comme dans un jeu. Il s'agit de soutenir les écoles qui ont des projets de motivation. Le canton doit prendre enfin la responsabilité de favoriser le bilinguisme pour les communes qui sont motivées. On ne va pas contraindre la commune de Saint-Sylvestre si elle ne veut pas le faire. Une commune non motivée ne le fera jamais bien.

Ich möchte hier vor allem auch jenen Lehrerinnen und Lehrern danken, die solche Pilotprojekte und Programme schon seit Langem durchführen, wenn sie können. Ich möchte jenen Lehrerinnen und Lehrern danken, die sich nicht gegen die Zweisprachigkeit wehren, Monsieur Emonet, sondern die heute zum Teil mit zweisprachigen Kindern und mit Kindern, die sehr schwache Kompetenzen in der zweiten Sprache haben, umgehen, die Sonderprogramme für verschiedene Kompetenzen machen, zum Beispiel auf Gymnasialstufe.

Wir haben Leute, die dies umsetzen möchten. Wir möchten, dass der Kanton das von jetzt an fördert und nicht mehr behindert. Es geht nicht an, dass wir immer sagen, die Zweisprachigkeit sei ein Wirtschaftsfaktor, diese auf der Schulseite aber nicht fördern. Es geht nicht an, dass das eine Familienangelegenheit wird, dass die einen Familien die Chance haben, ihre Kinder zweisprachig werden zu lassen und die anderen nicht.

J'ai côtoyé ces dernières 15 années beaucoup d'enfants de migrants qui parlaient allemand et espagnol à la maison et qui ont appris très facilement le français, ou qui parlaient turc et français à la maison, ou portugais et italien et français et qui ont fait l'acquisition de la troisième langue facilement. Il s'agit d'enfants qui comprennent dès leur plus jeune âge comment on apprend une langue. Pour les enfants qui sont dans un environnement favorable, c'est un atout formidable. Il faudrait donner cet atout à davantage d'enfants aujourd'hui. Il faudrait que le canton fasse le pas.

Ich appelliere an Sie, Frau Stempfel, Ihre Lektüre in der Kommission war offensichtlich ein Irrtum. Ich bitte die Kommissionsmitglieder, der Diskussion Rechnung zu tragen und diesen Schritt des Kantons nach vorne zu unterstützen.

**Garghentini Python Giovanna** (PS/SP, FV). Je constate que ce sont essentiellement des germanophones qui sont pour cet amendement. Je me lève en tant que francophone, car je ne comprends pas pourquoi les francophones ont cette frilosité envers l'allemand. Nous, francophones, avons tout à gagner à mieux maîtriser l'allemand, ne serait-ce que pour les places de travail. Donnons cette chance à nos enfants!

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). Nous avons déjà échoué avec le bilinguisme il y a quelques années en votation populaire à cause notamment de la pression des enseignants qui avaient fait une forte pression sur les parents des élèves pour

qu'on échoue avec ce bilinguisme. Nous avons la chance de corriger cette erreur. Soutenons ce bilinguisme!

**Clément Pierre-Alain** (PS/SP, FV). Hier, nous avons eu un débat très nourri en ce qui concerne les paris sur l'avenir. Je reste encore très reconnaissant de la manière dont les choses se sont résolues dans le cadre des investissements à faire pour le blueFACTORY. Aujourd'hui, nous avons des opportunités nouvelles et la notion de pari sur l'avenir est une notion qui doit l'emporter sur toute une histoire que nous avons connue. En fonction des expériences que j'ai rencontrées dans le cadre de mes mandats, la question du bilinguisme doit être dépassée par celle de la culture. Dans ce sens, je vous enjoins de suivre la proposition de M. Suter, dans la mesure où je pense que c'est peut-être le moment de passer, permettez-moi cette image, du Röstigraben au Fonduebrücke.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Vu la tournure des événements, je présente à nouveau l'alinéa 4 de l'article 12, que j'avais retiré en première lecture, étant donné l'acceptation de l'amendement de mon collègue Suter. Comme celui-ci est remis en question, je me permets de le présenter à nouveau de manière à ce que un changement au moins soit enregistré dans cette loi. Je lis le texte d'abord pour commencer avant de vous présenter l'argumentation.

«L'Etat contribue au financement de mesures proposées par les communes et qui mettent en œuvre la conception générale de l'apprentissage des langues élaboré par la Direction.» Der Staat gewährt Gemeinden, die Massnahmen zur Umsetzung des von der Erziehungsdirektion ausgearbeiteten Sprachkonzepts vorschlagen, finanzielle Unterstützung.

Je déclare mes liens d'intérêt. Je suis coprésident du Forum des langues partenaires à Fribourg. Cette proposition, avec la DFAG et notre association, nous l'avons travaillée avant de prendre connaissance de la proposition de mon collègue Suter. L'objectif général, que nous partageons avec M. Suter, c'est celui de mettre en œuvre des dispositions qui permettent de traduire dans les faits à l'école le bilinguisme. J'aimerais donner ma lecture de la conception des langues, dans laquelle il y a des passages qui, explicitement, demandent une base légale pour leur mise en œuvre. En tant que tel, il ne peut pas être mis en œuvre. Ce concept des langues a besoin d'une base légale pour être mis en œuvre. Dans ce concept, rien ne dit que l'on doit commencer par en haut pour descendre. Nulle part il n'est dit ceci.

Le principe sur lequel nous sommes partis est de respecter trois éléments.

Le premier, c'est de commencer là où c'est le plus facile. Toutes les études scientifiques démontrent qu'il est plus facile d'apprendre une langue en bas âge. Le plus tôt est le mieux. Il n'y a aucune discussion possible à ce sujet. Je suis étonné des propos de certains de nos collègues le concernant.

Le deuxième principe que nous appliquons dans cette proposition, c'est le principe de subsidiarité. Bien connu, il donne la liberté et la flexibilité aux communes de présenter leurs propositions dans le cadre de la conception des langues approuvée par le Conseil d'Etat pour mettre en œuvre les mesures,



entre autre 5 et 8, comme le souligne notre collègue Emonet, qui seraient particulièrement adaptées. Ceci permet d'avoir une appropriation par les autorités, le corps enseignant et les parents.

Le troisième principe a été signalé par mon collègue Schneuwly. Nous sommes en train de former des enseignants bilingues sans leur donner d'opportunité pour exercer. Ils doivent s'expatrier dans d'autres cantons bilingues pour pouvoir exercer leur apprentissage. Ces trois raisons répondent en grande partie aux arguments des opposants de l'option de mon collègue Suter, que je soutiendrai avec beaucoup de force, puisqu'elle me paraît prioritaire. Je maintiens ceci seulement au cas où elle serait refusée en deuxième lecture.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). En première lecture, j'étais venue avec un amendement pour compléter l'article 3 dans les buts de l'école. Je le redépose aujourd'hui, car j'aimerais vous rendre attentifs au fait qu'il y a une incohérence dans ce que le Conseil d'Etat annonce comme vision et projet phare de sa législature. Pour faire court, je cite: «Faire de Fribourg un canton durable, exemplaire.» Je regrette que la vision du Conseil d'Etat, qui est rappelée dans presque tous les discours, se résume à de belles phrases. Dans la loi scolaire, dont on parle ce jour, nous avons une possibilité concrète d'inscrire cette volonté.

C'est tiré du programme de législature du Conseil d'Etat où il est dit: «Tourné vers l'avenir, l'Etat souhaite former les futurs citoyens et citoyennes en intégrant le développement durable dans la scolarité obligatoire.» Aujourd'hui, on pourrait concrétiser quelque chose et ne pas faire en sorte que la volonté ne reste qu'un vœu pieux.

Je vous remercie de voter l'amendement suivant. Il est un peu petit, je vous le lis. C'est un prolongement de l'alinéa 3 de l'article 3: «A cette fin, l'école intègre le développement durable dans la formation de l'élève et soutient la mise en œuvre de projets durables dans son établissement.» Bien sûr, on me dit que l'on pourrait ajouter d'autres éléments dans cette loi et on le remarque dans le cadre de ces débats. On m'a dit que l'article 3 était suffisant. Non, chers collègues! Montrons clairement notre volonté de compléter cet article, afin de concrétiser la vision et le projet phare du Conseil d'Etat, qui est d'aller dans le sens d'un développement durable dans l'école. Tout le monde ici en est convaincu et je vous remercie d'inscrire cela dans l'école pour montrer la volonté du canton.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Je pratique dans un groupe où nous avons 80% de bilingues. Les deux plus gros du groupe, nous sommes un petit peu des ploucs, quand vous avez des orateurs comme Benoît, qui n'est pas là, Laurent Thévoz, Olivier Suter, nous deux, on fait semblant de comprendre mais on ne comprend rien du tout! Si vous allez comme moi en Suisse allemande et que vous demandez la route à quelqu'un en lui disant «wie alt bist du», le type se dit que je suis complètement roillé. J'ai été une fois à Saint-Gall et on m'a servi à l'époque une bière et j'ai dit «Grazie». Ils se sont dit «ça c'est un Italien, pas de problème!». Je voterais l'amendement de M. Suter.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Ich wollte eigentlich nicht sprechen, muss aber trotzdem vielleicht noch zwei, drei Worte sagen, auch auf die gefallenen Voten hin.

Ich denke, es ist möglich, als Lehrperson die Zweisprachigkeit zu unterstützen und diesen Antrag von Herrn Suter nicht zu unterstützen. Wir haben dies lange diskutiert und sind zum Schluss gekommen, auf die erste Version zurückzukommen.

Meine Argumente dafür: Herr Suter aber auch Frau Aebischer haben geschildert, wie sie persönlich oder ihre Kinder zweisprachig geworden sind, nämlich indem sie in der anderen Sprachgemeinschaft gelebt haben. Dort lernt man eine Sprache wirklich, dort lernt man auch die Kultur. Dies in unserem Schulsystem zu realisieren, ist einfach nicht möglich. Wir haben dies in Murten gesehen, wo wir die besten Voraussetzungen haben für dieses zweisprachige Lernen. Ich kann Ihnen sagen, dass dies ein sehr schwieriger Weg ist und ich kann mir nicht vorstellen, wie dies in Plaffeien oder in Bulle geschehen soll.

Ich stelle auch noch etwas Anderes in Frage. Wir Lehrpersonen von Deutschfreiburg hatten am 1. Mai die Gelegenheit, einen Vortrag von Herrn Niggli anzuhören. Er hat Untersuchungen zum Sprachenerlernen vorgestellt. Einige Untersuchungen konnten nicht bestätigen, dass Kinder, die früher mit dem Erlernen einer Sprache anfangen, diese später auch besser beherrschen, da sie im jungen Alter noch nicht die Struktur haben, diese Sprache zu verstehen, ausser sie sind ständig mit dieser Sprache konfrontiert und leben in einem zweisprachigen Milieu. Dies wird man in der Schule jedoch nicht simulieren können.

Aus meinen persönlichen Erfahrungen heraus werde ich den Antrag von Herr Suter nicht unterstützen können. Kollege Gaétan Emonet hat meiner Ansicht nach bereits erwähnt, dass mit dem Sprachenkonzept alles was möglich ist, jetzt schon gemacht werden kann. Dies muss meiner Ansicht nach aber auf freiwilliger Basis geschehen.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Je ne vais pas vous raconter ma vie, mais quand même vous dire que je ne sais pas l'allemand que et j'en souffre. A la première lecture, j'ai soutenu l'amendement Suter. Il faut faire tout ce qu'on peut pour encourager nos enfants à connaître la langue partenaire. En commission, les arguments de M. le Commissaire m'ont convaincu à revenir en arrière. Je suis revenu à la position du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, quand j'entends les discussions, je ne sais plus ce que je dois faire. Des arguments ont été donnés par rapport à l'amendement Suter en commission, où M. le Commissaire nous disait que si on acceptait l'amendement Suter, il n'y aurait plus la possibilité d'obliger les élèves à participer aux dispositifs particuliers. Sans cette disposition, l'Etat ne dispose pas de base légale. Faudrait-il déjà transformer l'amendement de M. Suter? J'aimerais entendre des explications de M. le Commissaire. Quand j'entends les interventions, j'aurais plutôt tendance à revenir à ma première idée et à encourager mon groupe à faire de même en soutenant l'amendement Suter. M. le Commissaire, arrivez-vous à me convaincre à nouveau à soutenir la commission?



**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Aujourd'hui, des éclaircissements ont été apportés. Il a été dit dans un premier temps qu'il y aurait des classes bilingues imposées et que les communes devraient faire des classes bilingues. Ceci a certainement modifié le débat dans un premier temps. Des éclaircissements ont été donnés par M. Suter. Ce n'est pas ce qu'il désire et ceci ne figure pas dans le texte. Des mesures aussi extrêmes ne figurent pas dans le texte et ne seront donc pas appliquées. Il est vrai qu'il est important de pratiquer le bilinguisme depuis le plus jeune âge. Vu la position des représentants du corps enseignant aujourd'hui, je me dis qu'il n'y aura peut-être pas un volontarisme si on ne le met pas dans la loi. Je pense qu'il est opportun de le mettre dans la loi, de manière à s'assurer que ceci se fasse. Ça ne va pas se faire de manière volontaire si on ne l'introduit pas dans la loi. De ce côté, je le soutiendrai.

On peut aussi prendre des mesures privées pour que nos enfants deviennent bilingues. On peut les placer dans des endroits où ils apprendront l'allemand. Cependant, il n'y a pas toujours des possibilités. On ne peut pas trouver des familles pendant les vacances tout le temps pour les placer pour qu'ils deviennent bilingues. Toutes les familles n'ont pas les moyens de donner des cours annexes. Personnellement, j'ai pu donner des cours privés à mes enfants depuis leur plus jeune âge, depuis l'école infantine. Ceci les a aidés plus tard pour l'école, mais tout le monde n'a pas les moyens de le faire. Aujourd'hui, cette loi permet de réaliser l'égalité des chances par rapport à l'enseignement bilingue. Je vous propose de soutenir l'amendement Suter.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). J'ai aussi été membre de la commission. Comme vous le savez, je m'occupe des écoles de la Ville de Fribourg. Quand vous vous occupez des écoles, vous quittez un peu la façon idéaliste que l'on a, où l'on croit qu'il suffit d'avoir une classe alémanique et une classe francophone l'une à côté de l'autre pour qu'il y ait des échanges entre les francophones et les suisses allemands. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il faut savoir qu'il y a deux cultures différentes et deux mentalités différentes. Nous aimerions que ces deux cultures s'échangent et qu'elles aient du plaisir à être ensemble. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Je vais vous donner deux exemples.

Nous avons introduit la deuxième année d'école infantine, ce qui a engendré que, dans une école où il y a une filière allemande et une filière francophone, nous pensions qu'il était mieux que la récréation se fasse tous les petits ensemble, francophones et alémaniques. On a proposé au responsable d'établissement de faire un groupe composé des élèves en infantine et jusqu'en 3ème primaire francophones et alémaniques et que les grands ensuite aient leur récréation à eux. N'ayant qu'une seule cour, on ne pouvait pas les mettre tous ensemble. Nous avons fait cette proposition. Nous pensions qu'il était opportun de mélanger les petits, pour qu'ils ne se fassent pas taper par les grands par exemple. Deux ou trois mois après on retourne dans cette école et je demande comment se passe la récréation. Finalement, on me répond que l'on trouve que c'est mieux que les francophones soient ensemble car les aînés protègent les petits et les alémaniques

sont aussi bien ensemble. Pourquoi ça? Parce que les enseignants aussi aiment se retrouver ensemble. Les francophones aiment prendre leur récréation ensemble et les alémaniques aiment prendre leur récréation ensemble. Il y a même deux tables différentes dans les salles de professeurs. J'aimerais, comme vous, me dire qu'il suffit de mettre une disposition contraignante et elle est contraignante. Là, on *place* alors que dans l'autre, on *encourage la mise en œuvre*. Il y a des projets qui se font. Le plus important est que deux enseignants veulent le faire. Grâce à la nouvelle instruction bilingue qui se fait à la HEP, les enseignants veulent le faire. Nous avons en tête de le faire aussi dans nos écoles. Pour cela, il faut une volonté d'abord des enseignants. Je suis sûre que ça se fera. En mettant une disposition contraignante, on risque de créer des attentes auprès de certains parents, car tous ne le veulent pas. Certains parents deviendront très exigeants auprès de communes qui ne sont pas du tout bilingues et qui ne peuvent pas mettre en place un tel projet. Ceci va créer d'énormes difficultés et des attentes auxquelles on ne peut pas répondre. Soyons raisonnables. Avec la disposition de l'article 12 de l'avant-projet, c'est suffisant. Comme l'a relevé mon collègue Schorderet, elle peut rendre ces dispositions obligatoires pour les élèves, car il faudra aussi convaincre certains parents. Cette disposition, en l'état actuel, est nécessaire, juste et suffisante. Gardons ce texte, merci.

**Schneuwly Patrick** (*PS/SP, SE*). Ich bin auch Sekundarlehrer und wenn man diese Diskussion hört, wird klar, dass die Meinungen ganz klar auseinander gehen. Ich denke, dass es – wie Frau de Weck gesagt hat – nicht nur mit der Sprache zu tun hat, sondern auch mit der Kultur. Vermutlich sind wir ein bisschen ein Spiegelbild eines Problems, das wir in Zukunft vielleicht noch einmal anschauen sollten. Die Kultur ist wahrscheinlich viel zentraler als die Sprache.

Ich bin damit einverstanden, dass die Sprache in einem anderen Milieu, in einer anderen Gegend erlernt werden kann und man dort sicher grosse Fortschritte machen kann. Ich bin aber sehr mit Herrn Ducotterd einverstanden, dass die Lehrperson von dem, was sie in der Schule macht, überzeugt sein muss. Nur bei einer Überzeugung gelangen wir auch zum Erfolg. Und bei uns gehen – wie man spürt – die Meinungen auseinander.

Ich werde den Staatsrat unterstützen, weil ich überzeugt bin, dass wir eine Kultur entwickeln müssen, die zum Erfolg führt, eine Kultur, die aber nicht nur in der Schule stattfindet, sondern im ganzen Kanton. Ich lade Sie und auch den Staatsrat ein, über unsere Kulturen und die Verschiedenheiten nachzudenken und über die Chancen, die wir haben.

**Hayoz Madeleine** (*PDC/CVP, LA*). Je suis enseignante spécialisée et j'ai été auparavant enseignante tout court. Apprendre l'allemand, c'est une chance, oui une grande chance! Pour transmettre véritablement l'amour de cette langue, il faut qu'elle soit donnée par des enseignants qui sont de langue maternelle allemande. C'est là toute la différence. On dit que les enseignants primaires sont des généralistes et qu'ils doivent pouvoir enseigner toutes les branches, c'est vrai. Lorsque j'étais enseignante primaire, j'ai fait des échanges avec ma collègue suisse allemande, dans la même

école. Je trouvais que c'était magnifique d'entendre ces enfants qui chantaient et qui parlaient mieux que moi, car ils avaient appris tout de suite avec la bonne prononciation, ce que je ne peux pas leur transmettre. D'ailleurs, je suis allée en Allemagne pendant 6 mois et lorsque j'allais à Berne et que je parlais le bon allemand, tout le monde me disait «vous parlez français?». Je n'ai pas parlé longtemps allemand. C'est une chance, il est vrai. Je suis aussi conseillère communale et dans notre école, la commune paie une enseignante de langue maternelle allemande, qui vient 6 unités par semaine donner des cours de langue allemande à tous les élèves de l'école, de l'école infantine jusqu'à la 6P. Les résultats sont magnifiques.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Tout le monde est d'accord sur une chose. Aucune personne n'est opposée à l'apprentissage de la langue partenaire, c'est évident. On discute sur la forme que l'on souhaite donner à cette volonté. C'est aussi une volonté que nous devons avoir dans les communes. La commune de Belfaux est par exemple pionnière. Elle paie une enseignante qui vient parler en allemand dès l'école infantine. Par contre, il ne faut pas oublier que nous sommes confrontés à un problème. On apprend le bon allemand à l'école et après on parle le dialecte. C'est aussi une réalité du terrain, face à laquelle nous devons être sensibles.

Je suis plutôt encline à accepter, comme j'étais aussi membre de la commission, la proposition du Conseil d'Etat. Comme cela a déjà été dit, il y a un concept des langues qui a été voté dans ce parlement. Ce concept paraît répondre aux besoins. J'aimerais savoir quelles sont les directives claires que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre pour aller dans ce sens complet et quelles sont les règles qui sont en vigueur.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Vor mehr als 15 Jahren gab ich in diesem Saal eine Motion ein, die das Schulgesetz durch einen Sprachenartikel ändern wollte, der es erlauben würde, in der Schule durch «Immersion» zu unterrichten. Wir haben dies in Düringen begonnen. Wir haben einen Austausch gemacht mit dem Kindergarten in Marly. Das hat wunderbar funktioniert. Hier im Saal waren alle – mit Ausnahme von ein, zwei Stimmen, die dagegen waren – alle dafür, dass man diesen Artikel ändert.

Und jetzt muss ich noch auf Frau de Weck zurückkommen: Es war schon damals so, dass die Lehrpersonen diese Initiative gebodigt haben, weil sie nicht auf Deutsch oder auf Französisch unterrichten wollten. Machen wir eine Schule für die Lehrerinnen und Lehrer oder machen wir eine Schule für die Schüler, für unsere Kinder, damit diese zweisprachig aufwachsen?

Ich kann Ihnen nur sagen: Was Hänschen nicht lernt, lernt Hans nimmer mehr.

**La Rapporteure.** Wir haben in diesem Kapitel bei Artikel 3 und Artikel 12 verschiedene Meinungen. Ich werde zuerst den Artikel 3 behandeln und dann zu Artikel 12 kommen.

Zu Artikel 3: Frau Berset stellt einen Änderungsantrag. Wir haben diesen in der ersten Lesung bereits diskutiert, er wurde mit grossem Mehr abgelehnt. In der Kommission sind wir dann zum Schluss gekommen, dass der Artikel 3, so wie er in

der ursprünglichen Fassung vorgestellt ist, für unsere Schule genügt. In verschiedenen Schulen gibt es verschiedene Projekte, die auch unterstützt werden. Die gesetzlichen Grundlagen sind aber in Artikel 3 in der ursprünglichen Fassung enthalten.

Zu Artikel 12: Ich möchte meine Äusserung «Zweisprachige Klassen müssen schon von Primarschule an eingesetzt werden» präzisieren. Dem ist nicht so. Es ist sehr wahrscheinlich schon ein Missverständnis. Es könnte sein, dass man in irgendeinem Schulkreis eine zweisprachige Klasse führen möchte. Ich denke, dass mit dieser Disposition in Artikel 12 die gesetzlichen Grundlagen für das Sprachenkonzept, das wir bereits im Grossen Rat zur Kenntnis genommen haben, vorhanden sind. Es ist also nicht so, dass in Zukunft alle Gemeinden zweisprachige Klassen führen müssen. Es könnte sein, dass es Gemeinden gibt, die dies einführen möchten.

Noch zum anderen Punkt. Es könnte den Anschein erwecken, dass die Kommission gegen die Zweisprachigkeit ist. Dem ist durchaus nicht so. Wir haben auch in der Kommission diskutiert und die Chance gesehen, die der Kanton Freiburg mit der Zweisprachigkeit hat und mit dem Zusammenleben der beiden Kulturen. Er sieht die Möglichkeiten gegeben, dass sich diese beiden Kulturen auch auf Schulebene austauschen können und dass man dies auch fördern kann.

Es war wichtig für den Kanton und ich denke auch für die Direktion, dass das Sprachenkonzept, das wir hier diskutiert haben, die gesetzlichen Grundlagen erhält. Mit dem Artikel 12 ist dies gegeben. Der Änderungsantrag von Herrn Suter, dass die Zweisprachigkeit bereits von der Primarschule an gefördert werden sollte, ist sicher zu loben. Die Kommission ist jedoch der Meinung, dass dies – in einer ersten Phase – vor allem auch auf freiwilliger Basis geschehen sollte. Vielleicht wird es einmal eine strukturelle Lösung geben, aber im Moment müssen wir die beiden Sprachkulturen respektieren und es ihnen selber überlassen, freiwillig Projekte in zweisprachiger Ausführung zu fördern.

Der Änderungsantrag von Herrn Suter hat noch einen wichtigen nachteiligen Punkt. In der ursprünglichen Fassung ist festgehalten, dass die Direktion Massnahmen zur Förderung der Zweisprachigkeit der Schülerinnen und Schüler obligatorisch erklären kann. Mit dem Änderungsantrag von Herrn Suter ist diese Verpflichtung nicht mehr vorhanden, was meiner Ansicht nach nicht gut wäre.

Il y avait encore une deuxième raison, selon la commission, pour voter contre l'amendement Suter. La disposition obligatoire n'existe plus dans cet amendement. Si vous prenez la version originale, il est mentionné que la Direction peut rendre ces dispositifs obligatoires pour les élèves. Cette disposition tombe avec l'amendement de M. Suter. C'est une des raisons pour laquelle la commission a refusé cet amendement Suter.

J'en viens à l'alinéa 4 article 12, amendement de M. le Député Thévoz. Les dispositions dans la version originale sont, à mon avis, suffisantes pour mettre en œuvre ce concept des langues. Dans le concept des langues, il est aussi dit que l'Etat doit

mettre les moyens à disposition. Je pense que cela suffit. Le conseiller d'Etat peut encore le préciser. Au nom de la commission, je dois refuser l'amendement à l'article 12 alinéa 4.

**Le Commissaire.** J'essaie d'être succinct pour ne pas redire ce que M<sup>me</sup> la Rapporteuse a déjà dit.

Pour l'article 3, l'amendement de M<sup>me</sup> Berset à l'alinéa 3. Je ne conteste pas avec elle que le terme de développement durable est retrouvé dans le grand texte qu'est le programme de législation. Dans le domaine scolaire, on le retrouve également et dans les conventions scolaires aussi. C'est vrai qu'il y a un souci. Précisément, c'est une expression très générale et ici, nous sommes dans les buts de l'école. Dans une approche plus précise et ciblée, on regarde ce que l'on attend et ce que l'école doit faire pour favoriser l'enfant. L'élément clé à cet alinéa 3 est celui de l'autonomie. On attend de l'enfant qu'il développe une personnalité autonome. Cette autonomie lui permet par l'acquisition de connaissances et de compétences, qui est le propre de l'école, de respecter les autres, la société, l'environnement et les générations futures. C'est la mise en œuvre de ces grands principes que sont par exemple le développement durable, par le biais de la loi scolaire, dans un secteur précis. Je ne vois pas l'intérêt de renvoyer au concept général. Il y a encore d'autres grands principes. Ici, nous avons l'articulation propre à la loi scolaire qui est cette autonomie de l'enfant, qui le mène au respect de l'environnement, etc. Par souci de cohérence et de synthèse, la proposition qui est faite par la commission, la proposition d'origine, convient parfaitement et remplit sa mission à cet égard. Je vous propose de ne pas retenir cet amendement.

Concernant l'amendement de M. Suter que vous avez accepté en première lecture, j'ai l'impression, en vous écoutant ce matin, que l'on découvre que le canton de Fribourg est bilingue et qu'il faudrait peut-être faire quelque chose en la matière. Je suis évidemment presque choqué de cela, car c'est oublier le débat que nous avons eu, pas le seul, dans ce domaine, il y a quelques années, sur le concept des langues.

Ce concept prévoit tout un train de mesures, en tout 9:

1. apprentissage au sein de la discipline;
2. échanges scolaires linguistiques;
3. dixième année linguistique;
4. prise en compte des langues de la migration.
5. Ces quatre premières mesures sont un renforcement du dispositif actuel. Voici les nouveautés:
6. éveil et ouverture aux langues;
7. deuxième langue étrangère dès la 5<sup>e</sup> primaire;
8. portfolio européen des langues;
9. séquence d'enseignement dans la langue partenaire;
10. classes bilingues.

Il y a déjà un dispositif auquel renvoient la loi et l'article 12 dont nous avons discuté. Nous avons discuté du concept avant la base légale. Nous ne sommes pas restés inactifs avec un concept qui propose ces neuf mesures sans les mettre en œuvre. La DICS, depuis l'époque, a comme rôle de les mettre en œuvre. Dans le concept des langues, vous avez fixé la manière de le faire, les priorités, l'articulation de la mise en

œuvre de ce concept. Je me permets de relever qu'il faut tenir compte de la chose suivante. Le développement du concept peut présenter des priorités différentes selon les régions linguistiques pour le respect de cette culture francophone et alémanique. Le concept prévoit qu'elle respecte cette différence. Elle prévoit la création d'un calendrier d'exécution raisonnable, qui prend en compte les ressources à disposition, tant humaines, matérielles que financières. Il y a aussi l'harmonisation des mesures cantonales et des décisions nationales et intercantionales en la matière. Il faut relever le défi. Le concept des langues consiste avant tout en l'équilibre à trouver entre la dynamique des propositions que je viens d'évoquer et le nécessaire pragmatisme qui devra présider à ces réalisations. C'est ce pragmatisme, M. le Député Thévoz, qui nous fait dire que nous devons partir de ce que nous avons déjà. Nous avons des personnes formées avec des moyens d'enseignement pour l'allemand, ce qui n'est pas le cas de l'enseignant qui se retrouve tout seul. Au niveau CO, il peut y avoir d'autres personnes qui interviennent pour appliquer le concept des langues. C'est l'élément de subsidiarité qui a été relevé. On veut qu'il y ait de nouveaux apports de la didactique des langues pour aider à cela, mais il faut les introduire et les élaborer. Il y a une possibilité réelle offerte par le champ éducatif, mais qui a des limites. L'importance d'apprendre la langue partenaire veut aussi dire que l'on est capable de maîtriser sa langue maternelle. C'est aussi une limite et une condition. La place des langues doit être intégrée, à l'aune de l'entier du programme éducatif. La chance du potentiel du bilinguisme dans le canton doit être exploitée.

Je rappelle l'objectif du concept des langues. Il n'est pas dans les objectifs du concept d'apprentissage des langues de rendre chaque élève parfaitement bilingue ou plurilingue au terme de la scolarité. Or, on veut qu'il ait une capacité d'utilisation de l'autre langue. Tout ce que je viens de vous évoquer, vous l'avez décidé, nous le mettons en œuvre. Je vous remercie de vous soucier de la mise en œuvre, mais laissez la Direction le mettre en œuvre en tenant compte des aspects pragmatiques que j'ai évoqués tout à l'heure. Lorsque l'on applique le principe de prendre un enfant francophone et de le mettre dans un cadre alémanique pour qu'il apprenne la langue, il y a un programme scolaire qui existe aussi. Il y a des maths, de l'histoire et bien d'autres branches à acquérir en plus de l'apprentissage de la langue.

Ce qu'on constate, c'est que les parents sont convaincus que le cerveau est une véritable éponge en matière linguistique, qu'il suffit de les lancer dans une école d'une autre langue pour qu'ils acquièrent automatiquement, spontanément, à cet âge, les bases de l'autre langue. Bien sûr que c'est plus facile, je ne le conteste pas, et qu'il faut encourager cet effort-là, mais combien de parents retirent leurs enfants qui sont en échec scolaire parce qu'ils n'ont pas surmonté les difficultés du programme? Par ailleurs, là aussi, laissez les choses prendre un cours pragmatique et réaliste.

J'aimerais relever un point concernant le texte lui-même, pour être totalement clair, de l'amendement de M. Suter. Je ne conteste pas le bien-fondé, la bienveillance, la dynamique et tout ce que je peux dire, merci M. Suter. Mais j'aimerais



quand même préciser que notre dispositif actuel tient compte de cette progressivité que vous avez relevée dans votre intervention, c'est précisément ce que nous faisons! C'est pour cela que nous ne le disons pas comme vous précisez, qu'il faut le faire dès les premières écoles, mais qu'on ait le concept qui prévoit d'y aller. Là, vous demandez une mise en œuvre dès les premières écoles. Ce qui veut dire que les mesures que je vous ai citées, hop, on les impose. Ce que je demande au Grand Conseil, c'est de nous laisser la capacité de le faire progressivement, mais on doit le faire! Et le concept des langues nous dit comment. Pour ceux qui m'ont demandé quelles étaient ces capacités qu'on a de favoriser ou de promouvoir l'apprentissage approfondi des langues, ce sont les éléments que je vous ai cités à l'instant.

Enfin, le dernier élément, que peut-on rendre obligatoire dans ce dispositif? C'est là qu'il y a cette phrase: «La Direction peut rendre ces dispositifs obligatoires pour les élèves». C'est potestatif parce que je ne peux pas tout rendre obligatoire. Obliger un enfant à aller dans une classe bilingue, je ne vais pas pouvoir le faire. On ne peut pas imposer de cette manière le bilinguisme, parce que ça reste un choix de vouloir faire sa classe primaire dans sa langue maternelle. En revanche, à la limite, on trouve les séquences de langue dans l'autre langue et cela touche peut-être de manière beaucoup plus forte l'obligation: je vais imposer à des enfants de suivre dans une autre langue un cours, qui peut être de l'histoire par exemple. Donc là, j'ai besoin de pouvoir rendre obligatoire. C'est pour cela que cette disposition m'est utile. Si je ne l'ai pas et que j'impose la séquence d'allemand pour un francophone, j'aurai des revendications, des parents qui ne seront pas d'accord et qui diront: «On étudie l'histoire à l'école primaire dans sa langue maternelle» et je n'aurai pas le moyen de l'imposer à ce moment. Donc c'est bien en faveur du bilinguisme que je vous demande d'en rester à la solution qu'a recommandée également M<sup>me</sup> le Rapporteur.

Si vous me le permettez, je fais un peu l'impasse sur les autres remarques qui ont été faites. Je pense y avoir répondu, c'est la base légale. M. le Député Schorderet, voilà les éléments que j'avais en résumé expliqués à la commission. La base légale, c'est cet article-là et le concept des langues est là et on le met en application.

Je crois avoir aussi répondu à ceux qui disaient qu'ils étaient étonnés qu'on allait imposer les classes bilingues. Je crois avoir été clair en la matière: ce n'est pas le cas.

J'aimerais venir enfin aux dernières propositions, l'article 12 alinéa 4. Si j'ai bien compris, M. le Député Thévoz, si vous confirmez la première lecture, vous retirez votre alinéa ou votre amendement ou est-ce que vous le maintenez? Là, je ne suis pas sûr du résultat. J'aimerais simplement relever que vous introduisez à l'article 12 une notion de financement qui n'a pas lieu d'être à cet article. Vous-même, vous proposez la même notion à l'article 67, qui, lui, concerne le financement. Donc là, à ma connaissance, il faudrait choisir entre les deux. Mais je ne serais pas favorable à introduire une notion de finances à l'article 12, qui est tout simplement la promotion de l'apprentissage des langues et non pas le financement de mesures. Je le redis formellement, la mise en œuvre de ce

concept, c'est la charge de la Direction. L'article 95 de la loi le dit, l'aspect de conduite pédagogique, c'est la Direction qui doit le faire. Ce n'est pas la commune qui vient avec son projet ou avec des propositions. Bien entendu que la discussion avec la commune a lieu; on écoute les propositions qu'elle peut avoir, mais c'est bien la Direction qui a la charge de mettre en œuvre et de développer le concept sous cet angle.

J'aimerais préciser aussi que l'essentiel des frais liés à ces mesures de l'apprentissage des langues, notamment au niveau primaire, c'est évidemment les salaires des enseignants. Sur ce point, on fait l'effort de passer à 50% la participation du canton aux salaires, alors qu'elle n'était que de 35% avant dans le système en vigueur. Il y a là un effort qui est entrepris.

Enfin, les moyens d'enseignement, les méthodes pédagogiques, la formation des enseignants etc., tout cela est de toute façon exclusivement à la charge du canton et le restera. Donc, il y a déjà cette contribution significative pour moi et en amélioration pour une proposition d'amendement qui à mon avis est au mauvais endroit, dans la mesure où on pourrait discuter du fond.

> Au vote, l'amendement Berset à l'article 3 al. 3, opposé au résultat de la première lecture, est rejeté par 61 voix contre 32 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur de l'amendement Berset à l'article 3 al. 3:*  
Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP).  
*Total:* 32.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*  
Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/



FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 61.*

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis) concernant l'article 12 al. 3, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 61 voix contre 25 et 5 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis) concernant l'article 12 al. 3:*

Berset (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 25.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 61.*

*Se sont abstenus:*

Bonny (SC, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

- > L'amendement Thévoz à l'article 12 al. 4 est retiré par son auteur
- > Confirmation de la première lecture.

## CHAPITRE 2

**La Rapporteur.** Confirmation de la première lecture.

**Le Commissaire.** Confirmation de la première lecture.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Die Ablehnung meines Änderungsantrages zu Artikel 19 «Schulkalender» in der ersten Lesung hat insbesondere im Seebezirk Reaktionen und Leserbriefe provoziert, was mich in der Wichtigkeit des Anliegens bestärkt hat und weshalb ich jetzt in der zweiten Lesung noch einmal nachdopple.

Ich möchte zuerst Eines klarstellen: Es geht mir mit meinem Vorstoss in keiner Weise um einen Angriff auf die religiöse Tradition des Kantons Freiburg. Die kirchlichen Feiertage würden mit dem vorgeschlagenen Systemwechsel des Schulkalenders nichts von ihrer Wichtigkeit in der Gesellschaft und im Kalenderjahr einbüßen. Ein Ferienplan muss aber in erster Linie pädagogischen Kriterien genügen und das Wohl der Kinder und der Jugendlichen ins Zentrum stellen. Mit meinem Änderungsantrag kann diesem Anspruch Rechnung getragen werden.

In der Praxis könnte ein lernfördernder Schulkalender etwa so aussehen: Das Schuljahr wird unterteilt in etwa ausgeglichene Lernphasen von sieben bis acht Schulwochen und Erholungsphasen von mindestens zwei Wochen. So können grosse Schwankungen in der Länge der Lernphasen verhindert und die Lernbedingungen verbessert werden. In sehr kurzen Lernphasen kommt man nämlich kaum in einen Lern- und Arbeitsrhythmus, in langen Lernphasen sinkt die Konzentration- und Lernbereitschaft, Müdigkeitserscheinungen treten auf, die Aufnahmefähigkeit leidet. Gleichzeitig werden die Sommerferien um eine Woche gekürzt, das zu Gunsten einer zweiten Sportferienwoche im Winter. Zu lange Ferien sind lerntechnisch nämlich nicht sinnvoll. Dafür kann in den verlängerten Sportferien eine echte Erholung stattfinden, welche mit einer Woche nicht möglich ist und Familien werden vielleicht wieder vermehrt Skiferien geniessen, wovon die Bergbahnen und ganz allgemein der Tourismus profitieren werden.

Mit der Änderung kann aber noch weiteren wichtigen Anliegen Rechnung getragen werden. Die Betreuung der Kinder wird nämlich während sehr langen Sommerferien für Alleinerziehende oder Familien, in denen beide Elternteile berufstätig sind, zusehends schwieriger. Dieses Problem kann zumindest gemildert werden.

Weiter wird der häufig kritisierte späte Zeitpunkt der Herbstferien etwas vorgelegt. Familien werden sich wegen den noch wärmeren Wetterverhältnissen vielleicht wieder vermehrt für Ferien im Kanton oder in der Schweiz entscheiden und müssen nicht weg fliegen. Davon profitieren wiederum die Bergbahnen und der Tourismus.

Es gibt meiner Ansicht nach also genügend Gründe, hier Mut zu zeigen und meinen Änderungsantrag zu unterstützen.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). La grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette proposition. M. Raemy, la vie n'est pas réglée comme du papier à musique. L'école est un apprentissage pour préparer l'enfant à entrer dans la vie professionnelle, dans la vie active et dans la vie active, ce n'est pas toujours réglé comme ça. Donc, il faut aussi apprendre aux enfants que parfois c'est

un peu plus long, un peu plus dur et que parfois on a plus de vacances. Donc voilà l'avis du groupe de l'Union démocratique du centre, on ne soutiendra donc pas cet amendement.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Si cet amendement a suscité des réactions dans le district de mon collègue Hugo Raemy, il en a aussi suscitées dans mon district bien évidemment, mais forcément pour d'autres raisons. Nous sommes dans une Broye intercantonale et à l'heure actuelle les systèmes vaudois et fribourgeois des vacances sont très similaires, ce qui nous arrange fortement. Je crois qu'il n'y a qu'une semaine de différence. Il faut savoir que beaucoup de personnes qui habitent dans la Broye fribourgeoise travaillent dans la Broye vaudoise et vice versa bien entendu. Imaginez encore si on va au-delà, nous avons, je vous le rappelle, un gymnase intercantonal; nous ne pouvons dès lors pas imaginer un système de calendrier où l'enfant plus jeune serait à l'école obligatoire avec un calendrier fortement différent de celui de l'école vaudoise et au gymnase intercantonal, où on doit gérer aussi une année sur deux d'autres vacances, on arriverait encore à un système beaucoup trop différent, donc la complexité pour les parents de prendre des vacances ou de chaque année changer leurs vacances, ce qui n'est pas forcément très bien.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Je suis totalement opposé à cet amendement. Dans les fêtes religieuses, il n'y a pas que le côté religieux mais aussi le côté de la société qui vit différemment pendant les fêtes de Noël et de Pâques, alors commencer à avoir les enfants à l'école durant ces fêtes, je trouve que c'est une aberration. Les fêtes de Noël et de Pâques sont un peu les murs porteurs de notre société. De plus, diminuer la période des vacances d'été posera de gros problèmes à l'économie pour donner les vacances aux employés qui ont des enfants, parce que si on les diminue, tous les employés ne pourront pas être en vacances en même temps. Donc je pense que ce serait une aberration et si quelque chose va bien, il faut le garder. Notre société a besoin de ces murs porteurs pour notre suite.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). Nous n'avons pas tous les mêmes centres d'intérêt. Je suis producteur de tabac et pour moi, les vacances scolaires d'été étaient toujours trop courtes. En effet, mes quatre filles ont travaillé toute leur scolarité durant les vacances d'été à la récolte du tabac. J'emploie de nombreux jeunes enfants en âge de scolarité durant le tabac vraiment à satisfaction de ma part et aussi des jeunes enfants. Le calendrier scolaire que propose M. Raemy ne me convient pas du tout et le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique sera cette fois beaucoup plus uni que lors de l'objet précédent et rejettera dans sa grande majorité l'amendement de M. Raemy.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis ist sich nicht einig. Es besteht effektiv ein kultureller Unterschied. Die Deutschsprachigen möchten gerne eine Veränderung, eine Anpassung, und die Französischsprachigen halten eher am gegenwärtigen Ferienplan fest. Im Sensebezirk ist man – im Vergleich zum Seebezirk – der Meinung, dass die Herbstferien zu spät sind. Die Argumentation geht in die gleiche Richtung wie diejenige von Hugo Raemy. Die Freiburger Bergbahnen sind Mitte/Ende Oktober bereits

geschlossen. Es ist effektiv so, dass sich die Herbstferien immer mehr zu Familienferien entwickelt haben und diese sind doch relativ spät. Es wäre mir ein Anliegen zu überlegen, ob man nicht zumindest eine Woche früher mit den Herbstferien beginnen könnte. Dann sind wir aber wieder nicht im Schulrhythmus.

**Demont Gilberte** (UDC/SVP, LA). Je m'exprime ici en mon nom personnel, en indiquant à mon collègue Pierre-Alain que j'ai laissé ma timidité au vestiaire.

Pour moi, l'établissement d'un calendrier scolaire, plus précisément la répartition du temps de scolarisation et du temps de vacances, n'est pas en soi une chose très simple. En effet, tout d'abord plusieurs acteurs entrent en scène: les enfants, les adolescents, les enseignants, les parents, les autorités communales et les autorités cantonales. Les facteurs à prendre en considération: notre culture chrétienne, qui comprend la partie catholique et la partie réformée de notre canton, la vie familiale et professionnelle des parents, les offres d'accueil extrascolaire. A ce stade, il est très difficile de pouvoir répondre aux attentes de chacun. La nécessité d'attribuer des priorités à tous ceux qui sont concernés est donc inéluctable. L'école assume une mission globale et générale de formation et de socialisation à l'enfant. L'enfant et ses intérêts restent donc le centre du débat. Lorsqu'il est prouvé, par bon nombre de spécialistes, que le rythme scolaire est un élément crucial dont dépendent la croissance de l'enfant et son pouvoir de concentration, nous, Mesdames et Messieurs, politiciens, ne pouvons pas nous permettre de l'ignorer. Pour cette raison, je soutiendrai l'amendement de M. Raemy.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Herr André Schneuwly, ein Kollege von uns, hat es auf den Punkt gebracht. Wir sind manchmal schon ein bisschen ein komplizierter Kanton. Wir haben verschiedene Kulturen, zwei Sprachen und da kann man einfach nicht immer alles über die gleichen Leisten schlagen. Wir haben in Kerzers von je her unseren Schulferienplan immer auch ein bisschen an den Kanton Bern angepasst, nicht zuletzt, weil – früher vielleicht noch mehr als heute – die Schüler in die Gymnasien nach Bern gefahren sind – heute vielleicht ein bisschen mehr nach Freiburg. Dies macht die Sache noch komplizierter. Wir haben ungefähr 450 bis 500 Pendler, die alle am Morgen auf den Zug gehen, um in Bern zu arbeiten. Der Lehrplan ist nach Freiburg ausgerichtet, die Ferien der in Bern Arbeitenden sind nach Bern ausgerichtet.

Ich plädiere für den Antrag von Hugo Raemy, damit wir ein bisschen flexibler sind. Und wenn es nicht möglich ist, den kantonalen Ferienplan ein bisschen an die peripheren Orte anzupassen – dies betrifft auch die Broye –, dann müssen wir einfach zwei Ferienpläne haben.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Je rejoins l'avis notamment de M. Grandjean. Nous faisons véritablement partie d'une société rythmée par les fériés professionnels et par le rythme scolaire. L'unité familiale est aussi un élément prédominant dans le développement de l'enfant. Je pourrais juste rajouter que les grandes vacances sont nécessaires. D'une part, elles permettent à l'enfant de sortir du système

scolaire, de se dégager des soucis qu'il aurait pu avoir durant cette période, de jouer et de faire d'autres activités. Il y a aussi le facteur de la chaleur de juin, lorsque la scolarité obligatoire termine jusqu'au mois d'août: il y a des périodes où il peut faire très chaud et recommencer à la mi-août semble complètement déraisonné. Les enfants ont souvent trop chaud dans les classes, ont la tête ailleurs et dans ce cadre-là, je pense que ce n'est pas du tout une bonne idée.

**La Rapporteuse.** In unserem Kanton haben wir tatsächlich zwei Kulturen und verschiedene Sensibilitäten. Ich habe vor allem Reaktionen aus dem deutschsprachigen Teil unseres Kantons erhalten, der ein bisschen eine andere Sichtweise der Schulrhythmen hat. Ich möchte die verschiedenen Argumente nicht wiederholen. Im Namen der Kommission muss ich diesen Antrag aber zurückweisen.

Ich möchte zudem noch kurz auf den Punkt, die Sommerferien zu kürzen, zu sprechen kommen. Wir müssen in unserem Kanton auch die Wirtschaftspfeiler, die kleinen und mittleren Betriebe, berücksichtigen. Für die Arbeitsgeber ist es wichtig, dass die Sommerferien in der Sommerperiode ein bisschen länger sind, damit allen Angestellten die Möglichkeit gegeben werden kann, mit ihren Kindern Ferien zu machen, ohne dass der Betrieb Nachteile daraus ziehen muss.

Wir können den einen oder anderen Schulrhythmus wählen. Es wird immer jemanden geben, der mit diesem nicht einverstanden ist. Die Erziehungsdirektion hat in den letzten Jahren aber grosse Fortschritte gemacht, zum Beispiel bei den Osterferien, die an den Rhythmus angepasst wurden.

Eventuell könnte die Erziehungsdirektion bei den Herbstferien ebenfalls einen Schritt machen und die Ferien eine Woche vorverlegen. Man könnte auch die Freiburger Bergbahnen anfragen, ob sie die Bergbahnen erst Ende Oktober schliessen.

Wie gesagt: Im Namen der Kommission bitte ich Sie, diesen Antrag abzulehnen.

**Le Commissaire.** Le rythme pédagogiquement idéal, comme on pourrait l'imaginer, n'existe pas comme tel parce qu'il est vécu dans un contexte, dans une famille, dans une société et là il y a évidemment des contradictions. Le rythme de la société ne permet tout simplement pas d'alterner deux semaines de vacances, huit semaines d'école, deux semaines de vacances, etc., soit le principe des vacances normées ou du rythme normé. Cela va bien entendu également toucher la vie familiale, qui est fondée sur le rythme de la société, lequel n'est pas le même, mais une modification comme celle-là va aussi toucher d'autres branches d'enseignement, puisque le calendrier dans ce domaine s'applique aussi à d'autres branches, je pense notamment au domaine de l'apprentissage, qui, lui, est évidemment directement en lien avec la vie professionnelle et des entreprises.

M<sup>me</sup> la Députée Savary l'a relevé, on n'est pas seuls, il y a d'autres cantons et on tient aussi compte un peu de ce qui se fait à côté de nous pour pouvoir avoir une certaine coordination. Cela est l'aspect coordination, mais il y a également l'aspect rythme qui n'est pas absent des réflexions à la Direc-

tion et dans le canton. Comme M<sup>me</sup> la Rapporteuse l'a dit, on a introduit une flexibilité à Pâques; cette année, comme le temps entre Pâques et les grandes vacances est plutôt faible, on a mis une semaine avant et une semaine après. L'année passée, on avait mis deux semaines après et l'année prochaine on remettra deux semaines après. On a là une capacité de rythmer un peu mieux aussi, d'ajuster notre système à ce souci du rythme qui existe aussi. J'ajoute qu'avec les fériés et autres ponts, on a encore d'autres occasions d'avoir un certain rythme en la matière.

Enfin, dernière remarque, le système proposé des vacances normées n'est pas parfait dans son application en lui-même et M<sup>me</sup> la Députée Loetscher l'a relevé. Les cantons qui l'ont appliqué ont aussi dû faire des exceptions eux-mêmes à ce principe, notamment parce que, l'été, on n'évite pas de devoir donner des congés lorsqu'il fait très chaud, donc le système n'est pas aussi parfait qu'il peut paraître, en tout cas à mon sens, pas applicable et coordonné avec le reste de la société.

Je vous propose donc, comme à ma première lecture, de ne pas suivre cet amendement et de s'en tenir à la position de la commission.

> Au vote, l'amendement Raemy à l'article 19 al. 1, opposé au résultat de la première lecture, est rejeté par 58 voix contre 28 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur de l'amendement Raemy à l'article 19 al. 1:* Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Emonet (VE, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 28.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP),



Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 58.*

*S'est abstenu:*

Chassot (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

> Confirmation de la première lecture.

### CHAPITRE 3

**La Rapporteure.** Bestätigung der ersten Lektüre mit Ausnahme in Artikel 32.

Die Kommission beantragt, bei Artikel 32 den Begriff «Oberamtman» in der französischen Fassung auf «préfecture» umzuändern. Es ist so, dass man in der deutschen Fassung immer von «Oberamtman und Oberamtman» sprechen müsste. Man hat sich deshalb für «Oberamt» entschieden. Damit es zwischen dem deutschen und dem französischen Text eine Einheit gibt, möchte man auf Französisch auch «la préfecture» verwenden.

Diese Änderung ist eher redaktioneller Art.

**Le Commissaire.** Nous nous rallions aussi à la première lecture, ainsi qu'à la modification qui vient d'être faite concernant le mot «préfet» qui sera remplacé par «préfecture». Ça sera également le cas aux articles 56, 60, 76, 92, 94. Nous nous y rallions d'avance.

**Schafer Bernhard** (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessenbindung ist zu sagen, dass ich stellvertretender Direktor der OS Plaffeien bin. Wie ich schon anlässlich der ersten Lesung zum Schulgesetz darlegte, ist für mich Elternmitwirkung in der Schule absolut zentral, notwendig und für den schulischen Erfolg unabdingbar. Gerne möchte ich darlegen, warum ich die von der Kommission vorgeschlagene Version nicht vollständig unterstützen kann.

Ich stehe klar für Elternmitwirkung ein, will mich aber nicht auf den Elternrat als einzige Form von Elternmitwirkung festlegen. Elternmitwirkung kann gut organisiert und auf die örtliche Begebenheit abgestimmt einen grossen Nutzen bringen. Elternmitwirkung kann die gegenseitige Anteilnahme und Wertschätzung fördern. Elternmitwirkung kann Verständnis für die jeweils andere Seite wecken. Von einer Zusammenarbeit aller Erziehungsverantwortlichen können Schule und Elternhaus profitieren. Dabei gilt es Ziele, Aufgaben und Kompetenzen klar zu regeln.

La proposition de la commission demande à chaque établissement scolaire d'installer un conseil des parents, indépendamment de la grandeur de l'établissement ou de la situation locale. La participation des parents peut être mise en œuvre de manière très différente. Il n'y a pas seulement le conseil de parents. Il y a encore beaucoup d'autres formes de participation. Par exemple:

- > die Entgegennahme von Anregungen aus Klassen und Elterngesprächen;
- > Direktmeinungen einholen und die Resultate kommunizieren;

- > ein offener Briefkasten bei der Schulleitung: Feedbacks, Anregungen zum Schulbetrieb als Ganzes können hier deponiert werden;
- > Schulqualitätsevaluation mittels Elternbefragung, was auch online geschehen kann;
- > Elternabende zu schulspezifischen Themen;
- > Projektgruppen, bestehend aus Lehrpersonen und Eltern;
- > ständige Ressortgruppen, offene ständige Schulen und Elternkontaktgruppe.

Pour moi, une combinaison judicieuse d'autres formes de participation des parents peut apporter de meilleurs résultats avec moins d'efforts.

Denn ein Elternrat ist meistens schwerfällig in seinem Funktionieren. Das Aufwand-Nutzen-Verhältnis ist oft gering. Le changement fréquent de personnes empêche la continuité. Qui peut parler de continuité, si par exemple un tiers des membres du conseil des parents au CO doit être remplacé chaque année ? Elternmitwirkung gehört zur sogenannten geleiteten Schule, zu einer Schule, deren Schulleitung definieren muss, wie sie mit den Partnern zusammenarbeitet. Die Eltern sind in erster Linie als Partner zu sehen. Den lokalen Begebenheiten gilt es aber unbedingt Rechnung zu tragen, das heisst, dass die Schule vor Ort entscheiden muss, welche Form von Elternmitwirkung in ihrem Umfeld wohl die beste und effizienteste Wirkung erzielen kann.

Wie schon anlässlich der ersten Lesung dargelegt, sind die lokalen Umstände bei der Institutionalisierung von Elternmitwirkung unbedingt zu berücksichtigen. In Jaun beispielsweise kann man mit einer anderen Partizipationsform eventuell bessere Resultate erzielen als mit einem Elternrat. In Murten oder in der Stadt Freiburg ist der Elternrat allenfalls die richtige Mitwirkungsform.

C'est au responsable des établissements de choisir la meilleure forme de participation pour leur établissement.

Zwingen wir ihnen nicht per Gesetz den Elternrat als einzige Form auf. So hält eine vom Nationalfonds unterstützte Befragung von 270 Schulleiterinnen und Schulleitern – die Resultate wurden am 27. März veröffentlicht und in den Freiburger Nachrichten am 28. März kommuniziert – fest, dass die Aufgaben von Elternräten primär darin bestünden, den Dialog zwischen Eltern, Schülern und Lehrpersonen zu fördern und das schulische Leben mit Veranstaltungen zu bereichern. Gemäss dieser Befragung schätzen die Schulleitungen das freiwillige Engagement der Eltern, bezweifeln aber, dass dieses in Form eines Elternrates verankert werden soll, weil es so zu einem unproduktiven Ritual geraten könnte. Der Elternrat ist für mich nicht die allein selig machende Form von Elternpartizipation.

In diesem Sinne bitte ich Sie, den Antrag zu unterstützen und die Form von Elternpartizipation zu erweitern.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra l'amendement de notre collègue Schafer. Ce conseil peut certainement être un bon outil d'échange, mais il faut laisser une marge de manœuvre aux



communes et aux responsables d'établissements. Il serait faux de croire que toutes les communes ont besoin d'une telle structure. Selon moi, ce sera quelque peu frustrant pour les membres, car ce sera uniquement un lieu d'échange mais sans compétence décisionnelle. C'est bien là le problème. Comment motiver des gens sur le long terme sans leur donner la possibilité de prendre des décisions et de pouvoir, après avoir débattu de certains problèmes, prendre les mesures qui s'imposent? La conséquence sur le long terme sera le manque de candidats pour ces conseils des parents et donc des soucis supplémentaires pour les petites communes. Donc, si les conseils communaux et les responsables d'établissement le veulent, oui, mais il ne faut pas le leur imposer.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion bitte ich Sie, diesem Änderungsantrag nicht zuzustimmen. Der geplante Elternrat ist ein sehr gutes und klares Konzept zur Elternmitwirkung für einen besseren Austausch zwischen Schule und Elternhaus, aber die sehr vage Formulierung «oder andere Formen von Elternmitwirkung» – auch wenn Herr Schafer jetzt ein paar denkbare Wege aufgezeigt hat, die allerdings nicht alle als tauglich erachtet werden können, um einen Elternrat zu ersetzen – lässt diese offene Formulierung einen sehr grossen Interpretationsspielraum und Tür und Tor offen für unbefriedigende Lösungen.

Vielmehr muss das Ausführungsreglement zum Elternrat nur den groben Rahmen abstecken und genug Spielraum lassen, damit jede Schule die Ausgestaltung ihres Elternrates den lokalen Bedingungen und Bedürfnissen anpassen kann. Ein Elternrat in Jaun wird sicher nicht gleich aussehen wie ein solcher in Murten, das ist klar. In dem Sinn muss man im Ausführungsreglement genug Spielraum für die Ausgestaltung dieses Elternrates lassen.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Jusqu'à l'été passé, j'étais présidente de «Schule und Elternhaus», l'organisation de parents du côté alémanique du canton. Dans cette organisation, nous étions le partenaire de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport en matière de consultation autour des questions de formation et de scolarité. Si nous nous opposons aujourd'hui à un Elternrat, un conseil des parents, nous perdons cette forme institutionnalisée et les parents ne pourraient plus s'organiser à une échelle cantonale pour rester le partenaire, je pense agréable et apprécié, de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Je vous remercie de vous opposer à l'amendement de notre collègue Schafer.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Ich habe eine Frage an meinen Kollegen Schafer. Meine Fantasie reicht leider nicht aus, um mir konkreter vorzustellen, was «andere Formen der Elternmitwirkung» sein könnten. Sie haben einige Erklärungen gegeben, die mir aber nicht ausreichen. Ich bin für mehr Klarheit im Gesetzestext. Wir haben ja dann keine Möglichkeit mehr, beides zu tun, da Sie «oder» sagen – «oder» impliziert im Deutschen, dass man wählen muss.

Geben Sie mir bitte ein paar bessere oder klarere Beispiele, was andere Formen der Mitwirkung wären.

**Schafer Bernhard** (ACG/MLB, SE). Ich habe vorhin versucht aufzuzählen, was mögliche Formen sind. Wenn wir, wie vorgeschlagen, nur den Elternrat haben, dann haben wir zwanzig Mitglieder im Elternrat und keine anderen Möglichkeiten der Elternmitwirkung. Die Schulen werden sich sträuben, eine andere Elternmitwirkungsform einzuführen.

Dies wird anders sein, wenn wir den Schulen die Möglichkeit geben, zwischen Elternrat und einer anderen Form zu wählen. Eine andere Form der Elternmitwirkung kann eine institutionalisierte, jährliche Befragung der Eltern sein, die heute ohne Weiteres online geschehen kann. Die Schule muss aber definieren, was sie will.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). L'introduction du conseil des parents a pour objectif de responsabiliser les parents d'élèves. Une structure claire est nécessaire. Le groupe comprendra le responsable d'établissement, une majorité de parents d'élèves, comme le demande l'amendement, un représentant des enseignants et un représentant des autorités communales. Donc, ce conseil des parents est très apte à fonctionner comme proposé. Il doit être obligatoire, ce qui n'empêche pas les communes d'instituer des commissions scolaires selon les besoins et selon les sentiments des communes et des parents. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, dans sa large majorité, soutiendra la proposition de la commission et la version initiale du Gouvernement.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). J'aurais voulu une explication de M. Schafer: je n'ai pas compris si son amendement concernait aussi les alinéas 2, 3 et 4 ou si ces alinéas étaient maintenus, parce que je vois l'alinéa 3 qui est très important. La ville de Fribourg a plusieurs établissements et je ne peux pas imaginer qu'on ait un conseil des parents pour chaque établissement. Il faudrait faire une union des conseils.

Quant au fond, je reviens à ce qui a été dit précédemment, «d'autres formes de participation» c'est vraiment trop vague. On sait qu'il y a certains parents qui font vraiment du mobbing dans des établissements et je n'aimerais pas que eux prennent la main sur ces conseils en dictant les lois, en dictant la manière dont ces conseils doivent être faits. Le responsable d'établissement et les autorités communales doivent avoir leur mot à dire et c'est pour ça que je trouve que ces dispositions qui définissent comment ça va fonctionner, quelles sont les compétences, sont pour moi importantes. Les rôles doivent être bien définis.

C'est la raison pour laquelle je trouve que «d'autres formes de participation» c'est beaucoup trop vague et que ça, certainement, créera des abus.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Je suis syndic de la commune de Grolley et pour moi il est important que l'autorité communale soit représentée quelle que soit l'institution qui s'occupera du rapport entre les parents et les élèves. Vous savez qu'il y aura quand même toujours un lien par rapport aux bâtiments, à la halle de sport, à l'extérieur, à la récréation,

aux infrastructures qui seront nécessaires pour la gym, il y aura plein de questions qui seront débattues avec les parents et le corps enseignant. S'il n'y a pas un représentant de l'autorité communale pour participer à ces discussions, on aura de toute façon une confrontation entre ce qui sera mis en place et l'autorité communale. On ne pourra pas accéder à leurs demandes parce qu'ils n'auront peut-être pas été préparés en connaissance de cause et là je pense qu'il est important que l'autorité communale soit représentée.

C'est pourquoi je refuserai cet amendement et je vous en remercie.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Ich habe bereits in der ersten Lesung gesagt: Die Schule braucht einen Partner. Entweder ist dies der Elternrat, der zwar keine Kompetenzen hat, oder es ist die Schulkommission. Bei dieser Frage sind wir in einem Clinch und deshalb ist es auch schwierig, diese Entscheidung zu fällen.

Die Schwäche des Elternrates ist meiner Ansicht nach: Findet man genügend Eltern, die mitmachen? Wie wird dieser Elternrat strukturiert? Der Elternrat hat keine Kompetenzen, so wie es Mobbing geben kann im Hintergrund, kann es auch hier Mobbing geben. Das ist vergleichbar. Und eine grosse Frage ist die Kontinuität. Mit dem Elternrat haben wir keine längerfristige Struktur, die der Schulleitung oder dem OS-Direktor zur Verfügung steht.

Die Grundsatzfrage ist meines Erachtens: Schulkommission obligatorisch oder Elternrat obligatorisch? Ich denke immer noch, die Schulkommission ist eine Struktur, die geklärt ist, die politisch gewählt ist. Dort sind auch die Eltern und die Gemeinde drinnen und dort kann die Schulleitung als beratendes Organ vertreten sein.

Aus diesem Grunde sollte meiner Meinung nach die Schulkommission das Bindeglied zwischen dem Gemeinderat und der Schule sein.

**La Rapporteure.** Wir haben diesen Vorschlag in der Kommission bereits diskutieren können, da Herr Schneuwly, Mitglied der Kommission, diesen Vorschlag in der Kommission bereits vorgetragen hat. Im Namen der Kommission muss ich Ihnen sagen, dass die Kommission diesen Vorschlag zurückweisen wird.

Es wurden verschiedene Argumente vorgebracht. Der Elternrat ist ein Kernstück dieses neuen Schulgesetzes und es ist der Wunsch, dass man die Eltern in der Schule mitdiskutieren lässt, sie über dieses Instrument aber auch in die Pflicht nimmt. Wenn Sie jetzt andere Formen annehmen, stellt sich die Frage, welche andere Formen. Herr Schafer hat als Beispiel eine institutionalisierte Befragung der Eltern genannt. Doch wer soll diese alljährliche Befragung machen? Die Lehrpersonen, der Schulleiter oder die Schulbehörde respektive der Gemeinderat?

Und wie ist es, wenn in einer Schule mehrere Kulturen in einer Klasse sind? Wir müssen den Antrag der Kommission befolgen und diesen Elternrat unterstützen. Im Ausführungsreglement wird dann festgelegt, wie dieser Elternrat

zusammengesetzt sein wird. Wenn Sie befürchten, dass die Gemeindebehörde nirgendwo mehr drinnen ist: Im projet bis ist ganz klar gesagt, dass im Elternrat die Gemeindebehörde auch vertreten ist. Hier besteht die Kommunikation zwischen der Schule und der Gemeindebehörde. Diese ist jetzt sogar durch das Gesetz gewährleistet.

In diesem Sinne bitte ich Sie, diesen Antrag abzulehnen.

**Le Commissaire.** Beaucoup de choses ont été dites. J'aimerais relever la cohérence, l'horlogerie fine, c'est l'expression que j'ai utilisée dans notre loi avec un certain nombre de nouveautés et le conseil des parents obligatoire est une de ces nouveautés. Celle-ci doit être comprise avec le rôle du responsable d'établissement qui est nouveau et la position de la commune également, qui n'aura plus une commission scolaire, si elle en veut encore une, avec un rôle d'autorité scolaire. Ces éléments vont ensemble et ont une cohérence entre eux. Mais il est évident que le conseil des parents, dans la loi maintenant, ce sont des principes qui sont fixés et c'est dans le règlement d'application où on a une large liberté et cette large liberté, les autorités communales qui seront à la pointe pour mettre en œuvre ce conseil des parents, pourront évidemment en bénéficier pour lui donner une mesure, une caractéristique, selon des cercles scolaires, selon des établissements scolaires, qui conviennent de ce que les uns et les autres souhaitent en termes de rythme, de constitution etc. Donc on a une marge de manœuvre. Quand M. le Député Kolly dit qu'il faut laisser une marge de manœuvre; mais ce conseil des parents, dans sa constitution, laisse aux communes cette marge de manœuvre. En revanche, sa raison d'être, en cohérence avec les responsables d'établissement et le rôle de la commune, nécessite évidemment qu'elle soit obligatoire.

J'ai aussi un peu de peine avec les «autres formes de participation». Lorsqu'on a, à l'article 30 alinéa 3, le fait que les parents sont régulièrement informés par le corps enseignant du parcours des élèves et qu'eux-mêmes, réciproquement, informent le corps enseignant, toute cette collaboration école-parents est finalement fondée sur cet organe du conseil des parents. Si vous le supprimez, si vous ne le rendez pas obligatoire ou si vous imaginez des formes qui permettent d'éviter finalement le conseil des parents, vous mettez tout simplement en péril cette collaboration, parce que vous ne lui donnez pas les moyens de le faire dans un cadre légal minimal pour que les choses puissent se faire.

Donc là, j'en appelle vraiment à la cohérence et au soutien à la cohérence du principe.

J'ajoute enfin que, comme l'a relevé M. le Député Ducotterd, avec une forme qui n'aurait pas la base que prévoit l'article 31, on n'aura évidemment pas l'implication des représentants des communes – si dans le cercle scolaire il y a plusieurs communes et un conseil des parents, voire pas de représentant de l'établissement – j'ai un peu de peine avec une boîte aux lettres qui pourrait faire conseil des parents ou d'autres enquêtes qui sont moins fondées. Là aussi, je crois que ce sont des moyens d'éviter le conseil des parents parce qu'on y est opposé sur le principe, mais on ne le met pas en cohérence avec le reste de la loi. Donc je le répète: cohérence. La liberté

de manœuvre est là et le règlement donnera des éléments pour sa réalisation et ce sera évidemment aux autorités communales, aussi à la conduite de la constitution de ces conseils de parents, de tenir compte de la réalité communale et des éléments propres aux régions.

Je vous recommande donc de refuser cet amendement.

- > Au vote, l'amendement Schafer à l'article 31 al. 1, opposé au résultat de la première lecture, est rejeté par 59 voix contre 26 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'amendement Schafer:*

Bertschi (GL, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Demont (LA, UDC/SVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 26.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 59.*

*Se sont abstenus:*

Bonny (SC, PS/SP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

- > Confirmation du résultat de la première lecture (avec modifications rédactionnelles).

CHAPITRE 4

**La Rapporteuse.** In der ersten Lesung haben wir in Artikel 34 Abs. 3<sup>bis</sup> einen Änderungsantrag von Herrn Castella angenommen. Die Kommission hat diesen Antrag diskutiert und schliesst sich diesem Änderungsantrag mit 6 zu 5 Stimmen an.

Weiter gab es einen Änderungsantrag in Artikel 35 Abs. 1. Dieser Antrag wurde vom Parlament angenommen. Die Kommission hat diesen Antrag diskutiert und hält an der ursprünglichen Fassung fest. Sie beantragt, den Artikel 35 Abs. 1 nicht anzunehmen und zwar mit folgender Begründung: Man möchte nicht irgendeine Filière im Gesetz speziell erwähnen. Dies kann später im Ausführungsgesetz genau aufgeführt werden. Es gibt nicht nur Bedürfnisse in der Filière Sport und Kunst, die Schüler haben auch noch andere Bedürfnisse. Mit diesem Antrag würde man vielleicht nur eine Direktive oder eine Direktion befürworten.

Aus diesem Grund möchte man es im Gesetz offen halten. Dies heisst jedoch nicht, dass es dann im Ausführungsreglement beibehalten werden könnte. Zudem ist zu sagen, dass wir ein Gesetz über den Sport haben. Dort ist ganz klar aufgelistet, dass diejenigen, die sich im Sport weiterentwickeln möchten, unterstützt und gefördert werden sollen.

**Le Commissaire.** Sur ces différents éléments, le Conseil d'Etat suit la commission. Vous avez mentionné à l'article 34 qu'il y avait un amendement de M. Castella qui a passé. La commission soutient cet amendement. Je vous informe que le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à cet amendement.

Je m'exprimerai par la suite sur les autres points.

**Bonny David (PS/SP, SC).** Mon lien d'intérêt: je suis adjoint de direction au secondaire II et je n'ai plus d'enfant concerné par le sport-art-formation (SAF) à l'école obligatoire, donc aucun intérêt privé.

Je rappelle qu'avec le SAF on parle d'enfants pratiquant le sport ou un art à un très haut niveau pendant la scolarité obligatoire. Le SAF n'est pas gage de réussite sportive. L'amendement accepté en première lecture a été déposé car le SAF, bien présent dans la scolarité, n'est exprimé de manière explicite dans aucune loi, pas non plus dans la loi sur le sport, ce qui ne va pas sans poser de problème dans les faits. C'est tout de même plusieurs centaines d'enfants qui sont SAF chaque année au secondaire I et ce n'est pas rien. Pour éliminer toute ambiguïté, le SAF doit être inscrit de manière pérenne dans la loi et non pas seulement figurer dans un règlement. Cela doit aussi permettre de clarifier enfin l'existence du SAF et de décriper cette zone grise existant actuellement pour tous les partenaires, enfant, parents, enseignants et direction. L'amendement proposé est d'une simplicité extrême. Il clarifie la situation mais démontre aussi la volonté du canton de Fribourg et de ses autorités d'apporter un soutien unanime à ces jeunes sportifs de talent.

Pour rappel, en première lecture, il avait été souligné que plusieurs cantons ont déjà intégré le SAF dans la révision de leur loi, que des observateurs externes avaient trouvé surprenant, pour ne pas dire plus, de lire dans notre loi scolaire tout un article, le 23, composé de trois alinéas et plus de dix lignes pour affirmer simplement un cours d'enseignement religieux – cours facultatif, au passage – et pratiquement rien pour le SAF, même pas une ligne! Nous avons aussi soulevé le manque total de Fribourgeois aux derniers JO et la médaille remarquable d'une jeune hockeyeuse suisse encore en âge de



scolarité. La relève sportive et artistique, cela se prépare déjà à l'école obligatoire, après c'est trop tard!

Nous investirons également des millions dans des infrastructures sportives. Je pense à un futur bassin olympique de natation, par exemple. C'est bien d'investir pour le sport mais il faut aussi que des jeunes Fribourgeois puissent participer aux compétitions de haut niveau qui y seront organisées et non pas seulement être spectateurs dans les gradins et applaudir les sportifs des autres cantons où le SAF est reconnu.

J'ai cru entendre que le mot «filière» dans l'amendement chicanait certains. Alors, je vais préciser. Il n'est nullement question de demander au Conseil d'Etat de créer une future école réunissant tous les élèves SAF ou des classes spéciales coûteuses – cela serait absurde – ni tout à coup d'inventer une filière par cet amendement. Tous les élèves SAF que je côtoie sont d'ailleurs unanimes sur cette question, ils veulent se retrouver en classe avec les autres élèves dans le système actuel. Mais alors pourquoi le mot filière a été mentionné? Eh bien, M. le Conseiller d'Etat, on a essayé d'être bon élève! C'est parce que dans la dénomination de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le mot *filière* est utilisé depuis plusieurs années! Les parents qui doivent s'inscrire doivent aller sur le site Internet de la DICS. Cela prend dix minutes à peu près, c'est très strict. Vous pouvez vous-même regarder dans une directive du 31 août 2011, il est clairement mentionné: «la procédure pour être admis dans la filière SAF», signé: document de la DICS; donc, nous n'inventons rien! Un élève qui actuellement est dans le SAF, on dit qu'il est dans la filière SAF. Voilà, on l'a réutilisé. Je vous le montre ici pour que les choses soient claires. Peut-être que M<sup>me</sup> la Présidente de la commission peut s'en souvenir, on a eu le postulat 2019.08, demandé par notre collègue Eric Colomb, sur le SAF. Vous pourrez aller le revoir vous-même. En page 6 et en page 7, il était bien mentionné «filière SAF». C'est la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport qui mentionne ce terme et c'est pour cette raison que cela paraît être la formulation la plus adéquate.

Pour conclure, la loi scolaire ne sera rafraîchie que dans longtemps, il ne faudrait pas que Fribourg perde encore trente années supplémentaires par rapport aux autres cantons qui ont déjà le SAF aujourd'hui dans leur loi et qui, durant les prochaines décennies, nous auront complètement dépassés. Je crois en nos jeunes talents fribourgeois. Je suis aussi persuadé que vous aussi! Donnons-leur enfin les moyens de percer avec une base légale. A ce titre, je ne peux que vous demander de soutenir cet amendement et confirmer le vote de la première lecture.

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE).** Ich verzichte auf eine langatmige, über sechs Minuten andauernde Intervention betreffend dieses Artikels 31 Abs. 3.

Je vous propose la formulation suivante pour l'article 34 al. 3<sup>bis</sup>: «Les élèves fréquentent l'école dans une tenue correcte et tête nue.»

Das Amendement hat zum Ziel, nicht nur das Gesicht sondern auch den Kopf frei zu halten. Das heisst, die Schülerinnen

und Schüler besuchen die Schulen in korrekter Kleidung und mit freiem Kopf und der Kopf beinhaltet eben auch das Gesicht.

Es geht darum, unseren Schulbehörden auf Gemeindeebene Rechtssicherheit in die Hand zu geben. Sie kennen die Fälle, die bereits bis zum Bundesgericht gezogen und von diesem entschieden wurden, mit dem Hinweis, dass die lokale Schulbehörde kein Mittel habe, ihre Regeln durchzusetzen, weil es eben nicht ausreicht, diese Regelung auf Stufe Schulreglement, auf Stufe Gemeinde niederzuschreiben. Es braucht gemäss Bundesgericht – das ist keine Erfindung des Fraktionschefs der SVP Freiburg – auf kantonaler Ebene zwingend eine klare und deutliche Regelung.

Deshalb empfehlen wir Ihnen einstimmig, dieses Amendement zum Artikel 34 Abs. 3 bis zu unterstützen.

**Emonet Gaétan (PS/SP, VE).** Je veux tout d'abord lire un extrait de la brochure «Diversité religieuse et culturelle à l'école», préparée par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et diffusée à l'intention des enseignants et des autorités scolaires, extrait page 14: «L'école fribourgeoise, fondée sur le respect des droits fondamentaux de la personne, admet le port du foulard islamique pour les élèves. Elle considère, en effet, que la prise en compte de cette prescription religieuse pour les élèves, pour autant qu'elle soit exempte de tout prosélytisme, ne met pas en cause un enseignement ordonné et efficace. Par contre, le port d'un voile dissimulant le visage n'est pas autorisé car il empêche une bonne communication non verbale entre les élèves et l'enseignante. La singularisation d'un élève ou d'une élève par un signe aussi visible que le port du foulard peut toutefois gêner son intégration et sa socialisation dans un groupe, classe, et plus largement au sein de l'ensemble des élèves fréquentant l'établissement scolaire. Comme pour les autres questions, les enseignantes et enseignants et les directions d'écoles sont invités à attirer l'attention des parents concernés sur cette problématique et à ouvrir le dialogue. Cette approche respectueuse permettra à l'établissement de prendre en compte les intentions recherchées par la famille tout en amenant celle-ci à bien comprendre les exigences de la formation et le cadre scolaire.»

Je n'ai pas besoin de développer plus loin sur l'amendement de M. Waeber, ni sur celui de M. Castella, adopté en première lecture. La pratique actuelle suffit. Il n'y a pas lieu de stigmatiser une communauté ni d'introduire dans la nouvelle loi scolaire un alinéa qui ne résout rien. Bien au contraire, il met en exergue une pratique particulière que nous n'avons jamais constatée dans nos classes.

En conclusion, le groupe socialiste s'oppose avec force tant à l'amendement de M. Waeber qu'à celui de M. Castella et vous invite à en faire de même.

**Schuwey Roger (UDC/SVP, GR).** Frauen im Iran möchten sich vom Kopftuch befreien. Und wir Freiburger Christen sollten das Kopftuch in den Schulen tolerieren und einige möchten das Kreuzifix an der Wand entfernen? Wo sind wir, im Abendland oder im Orient? Wir verkaufen somit unsere Identität und das Christentum.



Jeder Politiker hier im Saal sollte bei Gelegenheit einmal den Koran lesen. Vielleicht würde sich noch mancher Gedanken darüber machen. Der Islam ist bei uns so im Vormarsch, ohne dass wir Christen dies merken. Es könnte sein, dass in einigen Jahren hier im Grossratsaal Grossrätinnen mit Kopftuch sitzen. Also, bitte keine Kopftücher in unseren Schulen.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). Qu'est-ce qu'une tenue correcte? J'ai hésité ce matin à prendre une casquette pour vous faire une démonstration mais j'y renoncerais. Je renoncerais aussi à vous montrer le boxer avec les jeans tout en bas, y compris le string avec le jean taille basse.

En cas d'abus, l'école dispose de toute une panoplie de mesures pour régler ces abus. La plus grande majorité de ces cas se règle très rapidement. Le port du foulard n'est pas un problème car il ne couvre pas le visage et permet une communication visuelle, cela a été dit par notre collègue, le député Gaétan Emonet. Il est important de voir le visage, la mimique du visage pour transmettre les connaissances et pouvoir vérifier leur acquisition.

En résumé, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra l'amendement Castella à l'unanimité, moins une abstention.

**La Présidente.** Ich möchte etwas klar stellen: Wir haben einen Änderungsantrag von Herrn Waeber zu Artikel 34 Abs. 3. Wir haben in erster Lesung den Antrag von Herrn Castella akzeptiert. Wir haben keinen Rückkommensantrag auf die Initialversion des Staatsrates. Diesen benötige ich schriftlich, sonst kann ich über den Initialantrag des Staatsrates nicht abstimmen lassen. Ich bitte also um einen schriftlichen Änderungsantrag.

Ich möchte auch für den Rest der zweiten Lesung klar stellen: Wenn Sie zurückkommen wollen auf einen Kommissionsantrag, der in erster Lesung nicht bestätigt wurde oder auf einen Initialantrag des Staatsrates, dann muss zwingend ein schriftlicher Antrag vorliegen, sonst kann ich nicht darüber abstimmen lassen. Und weil dies jetzt unklar war, habe ich erlaubt, dass dieser Antrag noch nachgereicht werden kann, ausser es komme jetzt eine Motion d'ordre.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Je peux comprendre qu'on intervienne dans une discussion pour contrer une motion. Mais, dans quel sens allons-nous si chaque fois après la discussion nous pouvons tous déposer des motions pour modifier des textes que nous n'avons pas eus à disposition, dont nous n'avons pas discuté. Cette procédure, je la conteste. Je pense qu'on n'a pas à voter sur une motion qui n'a pas été déposée, sur un amendement qui n'a pas été déposé avant la discussion.

**La Présidente.** Es ist nicht ein Änderungsantrag, den wir nicht kennen. Es ist der Antrag der ursprünglichen Fassung des Staatsrates, Herr Castella. Sie können einen Ordnungsantrag einreichen, sonst haben wir keine andere Möglichkeit.

## Motion d'ordre Didier Castella (admissibilité d'amendements en cours de débat)

### Dépôt et prise en considération

**La Présidente.** Es ist ein Ordnungsantrag von Didier Castella eingetroffen. Dieser lautet wie folgt:

Aucun amendement n'est accepté durant la discussion d'articles sur la loi scolaire.

> Au vote, la motion d'ordre Castella Didier est acceptée par 40 voix contre 36 et 4 abstentions.

#### Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 40.*

#### Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 36.*

#### Se sont abstenus:

Gobet (GR, PLR/FDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

—

## Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire (LS; loi scolaire)<sup>1</sup>

### Deuxième lecture: suite

#### CHAPITRE 4: SUITE

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Ich komme nun noch auf die Diskussion zurück, die wir geführt haben. Ich möchte trotz allem Herrn Schuwey noch zu bedenken geben, dass man bei einer solchen Frage keinen Religionskrieg veranstalten sollte in diesem Saal. Er hat etwas ausser Acht gelassen von wegen Christentum. Wenn wir den Antrag von Herrn Waeber annehmen, dann unterrichtet keine Ordensschwester mehr in einem Schulzimmer!

**Thomet René** (PS/SP, SC). Avec un tel amendement, on n'acceptera pas l'intégration des enfants victimes de leucémie, par exemple, et qui retournent en classe avec un foulard ou une casquette pour cacher leur tête qui n'a plus de cheveux. Il n'y a pas plus d'élèves avec des foulards dans les classes que d'enfants atteints de leucémie!

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Wir haben hier jetzt das Problem, dass wir auf eine grundsätzliche Frage nicht mehr grundsätzlich zurückkommen können, weil wir zwei ähnlich lautende Anträge gegeneinander haben. Ich denke, dass es in diesem Fall von der Formulierung her gut wäre, den Antrag von Kollege Emanuel Waeber zu unterstützen, damit wir eine Differenz kreieren und dies in der dritten Lesung noch einmal anschauen können.

Es hat mir sowieso gefallen, dass die Kinder mit freiem Kopf in die Schule kommen können. Das wäre ja toll, wenn die Kinder unbelastet aller Sorgen in der Schule einträfen, nicht mehr an den Ärger zu Hause denken müssten, sondern sich ganz mit freiem Kopf auf den Unterricht konzentrieren könnten.

Wir haben diese Debatte über Kopfbedeckung in der Schule vor relativ Kurzem hier grundsätzlich geführt und grundsätzlich entschieden und es scheint mir nicht sehr korrekt, hier auf diese Frage zurückzukommen.

Wir müssten wirklich die Gelegenheit haben, die Ausgangsversion in dritter Lesung noch einmal behandeln zu können. Es ist mir jetzt nicht klar, ob man in dritter Lesung dann noch eine neue Formulierung einbringen kann – vermutlich nicht. Wir werden also auf jeden Fall mit einer pädagogisch verwerflichen Formulierung leben müssen.

Ich denke aber schon, dass es gut wäre, Waeber zu unterstützen, um das noch einmal zu diskutieren.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Moi, j'ai quand même une question d'ordre formel parce que j'étais dans la commission. L'amendement de M. Castella est passé en première lecture certes, mais nous n'avons pas voté en deuxième lecture. Pour moi, ce n'est pas parce que la commission a donné un préavis

pour un amendement que le Parlement ne peut pas encore voter sur le texte initial parce que la commission a donné un préavis. Mais il me semble que le parlement devrait pouvoir se prononcer sur les deux variantes avant de s'opposer.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Suite à la discussion par rapport au déroulement de ces votations, nous avons décidé de retirer notre amendement en faveur de la version que vous avez soutenue après la première lecture, c'est-à-dire la version de l'amendement de notre collègue député Castella.

**La Rapporteuse.** Ich habe bereits eingangs zu diesem Kapitel gesagt, dass sich die Kommission mit 6 zu 5 Stimmen dem Antrag Castella anschliesst.

Jetzt zu Artikel 35 Abs. 1: Da schliesst sich die Kommission nicht an. Sie hat den Antrag Bonny mit 7 zu 4 Stimmen abgelehnt. Wir möchten – wie ich bereits gesagt habe – nicht irgendeine spezielle Art im Gesetz verankert haben, das könnte dann im Ausführungsreglement aufgelistet werden. Es gibt noch andere Bedürfnisse als Sport und Kunst. Aus diesem Grund möchte man dies nicht hier im Gesetz regeln, sondern offen halten für das Ausführungsreglement. Das Gesetz als Rahmengesetz sollte es möglich machen, auch andere Dinge, die besonders gefördert werden müssen, zu fördern oder andere Massnahmen zu treffen.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ne s'opposait pas à l'amendement de M. Castella. Cela veut dire qu'on se rallie. (*Rumeurs et contestations dans la salle!*) J'ai dit qu'on ne s'oppose pas. Voilà pour le premier point!

Pour le deuxième point, je vous recommande de ne pas accepter la proposition de texte qui a été faite par M. David Bonny. C'est la même qu'à la première lecture.

J'aimerais rappeler qu'il y a une loi qui indique que le canton soutient le sport de performance, c'est la loi sur le sport, qui renvoie la législation scolaire, à savoir, en l'occurrence, le règlement de la loi scolaire que nous allons mettre au point. Pourquoi pas directement la loi? Parce qu'il y a une dizaine de mesures de soutien qui sont visées dans cet article 35 et qu'il est nécessaire d'avoir la possibilité de les faire évoluer. Ces mesures de soutien, elles sont nécessaires. Je ne pense pas que si on ne met pas dans la loi, que cela signifie qu'on ne va pas prendre des mesures pour soutenir les enfants qui ont des dyslexies ou qui ont des difficultés de comportement ou qui sont HPI. S'il faut à chaque fois tout mettre dans loi, cela ne sera évidemment pas possible. Mais je rassure M. le Député Bonny, il n'est nullement notre intention de supprimer le programme «sport-art-formation». Je rappelle que c'est le premier point que j'ai traité ici en venant comme conseiller d'Etat, il y a six mois de cela. Le règlement de la loi sur le sport donne les détails et le règlement de la loi scolaire confirmera les éléments d'ajustement de l'horaire, des congés, des changements de cercles scolaires, qui sont liés à l'application du programme «sport-art-formation». Donc, sous cet angle-là, il n'y a aucune crainte à avoir.

J'aimerais dire que je n'ai pas contrôlé encore toutes les pages du site de la Direction de l'instruction publique, de la culture

<sup>1</sup> Message pp. 130ss.

et du sport. Je remercie M. le Député Bonny de me signaler cette erreur car, évidemment, filière, dans le langage courant, ça peut être utilisé pour désigner «sport-art-formation» mais, ici, nous sommes au niveau de la loi et dans la loi, on ne parle pas de filière mais de programme, comme dans le règlement. S'il y a encore un formulaire où il n'y a pas cette indication correcte, eh bien, c'est le formulaire qu'il faut corriger et évidemment pas la loi! Sous cet angle-là, je ne vois pas non plus de difficulté.

Cependant, je rappelle l'élément clé pour moi, c'est de ne pas ressortir, en particulier, une mesure de soutien dans un domaine alors qu'il y en a toute une série d'autres qui sont tout autant justifiées et qui se retrouvent énumérées dans le règlement d'application de la loi scolaire.

Je vous recommande donc de rejeter cet amendement.

- > Au vote, la proposition de la commission concernant l'article 35 al. 1<sup>bis</sup> (ne pas introduire cet alinéa), opposé au résultat de la première lecture (l'introduire), est rejetée par 56 voix contre 24 et 4 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (pas d'article 35 al. 1<sup>bis</sup>):*

Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 24.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (introduction art. 35 al. 1<sup>bis</sup>):*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 56.*

*Se sont abstenus:*

Glauser (GL, PLR/FDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

- > Confirmation de la première lecture.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Le groupe socialiste n'accepte pas la manière de faire tel que cela s'est passé pour l'article 34. Ça s'est joué à une voix près en commission. Le fait de déposer ou pas un amendement dépendait de la réponse de M. le Commissaire du gouvernement qu'on ne connaissait pas avant qu'il l'a dise. Dès le moment où il dit qu'il se rallie, le groupe doit avoir le temps pour déposer l'amendement de façon à ce qu'il puisse être traité. Cette manière n'est pas correcte et si ce vote-là n'est pas répété, nous nous opposerons par les moyens légaux à cette décision parce que ce n'est pas une manière de procéder. Un parlement est démocratique, il y a des votes qui se font. Ne pas laisser à un groupe le temps de déposer un amendement quand on apprend, en séance, la position du commissaire n'est pas une manière légale de fonctionner.

Je demande que ce vote soit répété lors de la prochaine séance.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). J'ai quand même essayé de bien écouter ce matin les débats qui ont eu lieu. Je suis sûr à 100% que lors du débat, M. le Commissaire a confirmé que le gouvernement pouvait soutenir... (*rumeurs!*) ne s'oppose pas à l'amendement du député Castella.

Vu cette déclaration, je pense que la discussion peut être close maintenant.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Afin d'éviter tout problème, bien que je critique la procédure qui a été faite, parce que cela a été annoncé au début et qu'on ne dépose pas un amendement après la fin de la discussion, je propose qu'on procède au vote, qu'il y ait une position claire et nette sur cet article.

Je vous demande de soutenir mon amendement.

**La Présidente.** Herr Castella, man kann leider einen Ordnungsantrag nicht zurückziehen. Sie können einen neuen Ordnungsantrag einreichen, dass wir darüber abstimmen.

Leider ist diese Möglichkeit nicht mehr gegeben, dass wir über diesen Artikel abstimmen können. Ich schliesse somit die Diskussion über die zweite Lesung des Schulgesetzes heute.

- > La lecture des articles est ici interrompue.

—

## Clôture

**La Présidente.** Je vous informe que M. François Bosson a remis son mandat de député avec effet au 16 mai 2014. Il s'agit donc aujourd'hui de prendre congé de lui.

Cher François, je te remercie pour ton engagement en faveur de notre population fribourgeoise et te souhaite plein succès dans ta nouvelle fonction de président du comité de direction de la nouvelle Banque Raiffeisen du Sud du canton. Merci beaucoup! (*Applaudissements!*)

—

- La séance est levée à 12 h 00.

*La Présidente:*

**Katharina THALMANN-BOLZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—